

Séance plénière du 19 novembre 2025

Motion et amendements

(classés par numéro de suivi et par groupe politique)



Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de la motion de rejet :

Le présent rapport est retiré de l'ordre du jour du conseil régional du 19 novembre 2025.

Exposé des motifs de la motion de rejet :

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de permettre aux conseiller·es régionaux·les de prendre connaissance des informations nécessaires afin d'être en mesure d'exercer leur pouvoir décisionnaire lors du vote du budget.

Ce débat est l'occasion pour l'exécutif régional de communiquer à propos de son action et d'informer l'ensemble des élu·es des orientations proposées. Il pose ainsi les jalons d'un débat démocratique auquel chacun·e peut contribuer en connaissance de cause. Or, force est de constater que les éléments nécessaires au déroulement de débats sereins et informés ne sont pas réunis ici.

D'une part, les données communiquées dans le présent document concernant les évaluations des recettes, qui constituent la majeure partie du rapport d'orientation, demeurent pourtant très floues et le degré de précision est des plus aléatoire du fait des incertitudes liées aux résultats du débat budgétaire en cours sur le PLF 2026.

D'autre part, les éléments versés au débat concernant les orientations des dépenses ne sont pas suffisamment transparents et éclairants sur les intentions réelles de l'exécutif régional. Par exemple, les annonces de baisse des crédits alloués à la compétence obligatoire de la formation professionnelle ne sont pas assorties de précisions sur les dispositifs concernés par les coupes budgétaires, il est donc impossible d'envisager les conséquences réelles pour ce pan entier de politique publique, déjà mis à mal massivement l'an passé et chroniquement depuis 2015.

Enfin, comme l'a souligné cette année la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France à propos de la gestion financière de la Région, l'exécutif manque à son devoir de transparence en ce qu'il ne met pas en place une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en recettes et en dépenses à délibérer par l'assemblée régionale¹. Elle précise que "l'absence d'informations suffisantes fournies aux élus dès le débat d'orientation budgétaire pour leur permettre d'appréhender la soutenabilité des choix d'investissements proposés demeure. La portée de ce débat s'en trouve, de fait, amoindrie.". Contrairement aux engagements pris par la Présidente de Région sur une session de travail courant octobre 2025 avec présentation intégrale des éléments du PPI relevant de la

¹ "RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE. RÉGION ILE-DE-FRANCE - SITUATION FINANCIÈRE - Exercice 2019 et suivants", p.60.



Conseil régional
PÔLE ÉCOLOGISTE

rénovation des lycées et de la construction de nouvelles places, qui constituent une part très substantielle du budget régional, aucun élément n'a à ce jour été transmis aux élu.es.

Comment, dès lors, accepter de prendre part à un débat pour lequel nous n'avons pas toutes les informations nécessaires ? **Dans l'attente de la transmission de l'ensemble des éléments nécessaires par l'exécutif régional, nous souhaitons donc le rejet de ce rapport.**

Le Président du groupe :

Kader Chibane

Conseil régional
La Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Amendement

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional mandate la Présidente pour obtenir du Parlement, et le cas échéant du Gouvernement, de nouvelles recettes au bénéfice du Conseil régional et d'Ile-de-France Mobilités parmi les propositions suivantes :

- La baisse du taux de TVA de 10% à 5,5% sur les transports publics du quotidien ;
- L'augmentation du Versement Mobilité à Paris et dans le Département des Hauts-de-Seine ;
- Une augmentation de la taxe locale sur les bureaux (TLB) dans les territoires du centre et de l'ouest parisien concentrant les plus grands quartiers d'affaires (quartier central des affaires, La Défense, Issy-Boulogne...) afin de créer une recette affectée à Ile-de-France Mobilités lui permettant de financer un programme massif d'investissement pour le renouvellement du matériel roulant ferré ;
- La révision de l'accord Etat-Région de septembre 2020 afin d'annuler ou de réduire la part remboursable de l'avance consentie par l'Etat à Ile-de-France Mobilités,
- Une nouvelle augmentation de la taxe de séjour uniquement pour les 3 étoiles et plus, dont l'affectation pourrait être dédiée à la Région Ile-de-France,
- La modernisation et/ou réévaluation de la taxe sur les surfaces de parking commerciaux, dont l'affectation pourrait être dédiée à la Région Ile-de-France,
- L'augmentation de 50% des redevances pour l'aviation d'affaires afin de financer les actions régionales en faveur de la santé et de la réduction des nuisances ;
- La majoration du malus pour l'achat de SUV en Ile-de-France afin de financer les actions régionales en faveur de la santé et de la réduction des nuisances,
- La majoration des amendes de police pour les SUV sans remis en cause des quotités de répartition du produit des amendes de police,
- Une part additionnelle des droits de mutation pour les transactions immobilières supérieures à 1 million d'euros, sans impact pour les recettes et la dynamique perçues par les autres collectivités,
- La suppression complète de la disposition de la loi du 3 juin 2010 concernant la contribution d'Ile-de-France Mobilités via une redevance aux coûts de pré-exploitation du Grand Paris Express,
- L'instauration d'une éco taxe sur les poids lourds en transit en Ile-de-France,
- L'octroi de la possibilité, pour les régions, de modifier l'exonération de droit fixée par l'Etat sur les cartes grises pour les véhicules électriques,
- La mise à l'étude de la possibilité, pour les régions, de relever le plafond du tarif du CV pour les cartes grises à 80 euros, contre 60 euros actuellement,
- La mise à l'étude d'une contribution des colis des plateformes numériques ».

Exposé des motifs

DE NOUVELLES RECETTES SONT INDISPENSABLES POUR FAIRE FACE AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX URGENCES SOCIALES, CLIMATIQUES, ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES

Les réformes successives de la fiscalité locale ont fragilisé l'autonomie financière et fiscale des collectivités. Or, après plusieurs vagues de décentralisation de compétences sans compensation viable, les collectivités - tous niveaux confondus – n'ont plus la capacité de répondre correctement aux besoins de la population, aux enjeux sociaux, climatiques, économiques et sanitaires.

Le recul des services de l'Etat, l'affaiblissement des protections sociales et salariales, l'évolution démographique et l'encadrement progressif des finances des collectivités accroissent les besoins de la population sans augmenter les moyens humains et financiers nécessaires pour y répondre.

Rechignant par idéologie à solliciter des ressources complémentaires auprès des gouvernements successifs et du Parlement, l'exécutif actuel se doit d'exiger la mobilisation de recettes nouvelles pour maintenir le service public régional. L'envolée des taux d'intérêts, de la dette, de l'emprunt, l'effort d'investissements ainsi que la loi de finances initiale 2025 et - dans une moindre mesure - le projet de loi de finances 2026 obligent à ce changement de paradigme que notre groupe appelle pourtant de ses vœux depuis plusieurs années.

Cet amendement vise donc à mandater la Présidente afin de convaincre le Parlement, et le cas échéant le Gouvernement, de mettre en place de nouvelles recettes au bénéfice de la Région et d'Ile-de-France Mobilités eu égard aux imbrications financières entre la collectivité et l'autorité organisatrice. Ces propositions de nouvelles sont listées dans cet amendement et démontrent que de multiples leviers existent, majoritairement tournés vers la taxation des excès et une fiscalité plus vertueuse.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline Malaisé
Présidente de groupe



CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Amendement

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional mandate la Présidente pour obtenir du Parlement et du Gouvernement, la mise en place en Ile-de-France d'une écotaxe sur les poids-lourds dont les recettes seront affectées au Conseil régional d'Ile-de-France et/ou à Ile-de-France Mobilités ».

Exposé des motifs

**ÉCOTAXE POIDS-LOURDS : LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE L'A FAIT,
À QUAND EN ILE-DE-FRANCE ?**

Après plusieurs années de négociations, la Collectivité Européenne d'Alsace a finalisé, le 20 octobre 2025, la mise en place dès le 1^{er} janvier 2027 d'une écotaxe sur le transport des marchandises par poids-lourds. Cette taxe a été fixée à une moyenne de 15 centimes d'euros par kilomètres pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes sur 240 kilomètres de routes essentiellement sur l'axe Nord-Sud. La région Grand Est travaille également activement à une mise en place d'une telle écotaxe rapidement.

Cette mise en œuvre démontre qu'une collectivité de rang régional peut obtenir cet outil de politiques publiques nouvelles et de recettes supplémentaires, dès lors qu'il existe une volonté politique forte.

Le réseau autoroutier national converge vers l'Ile-de-France. Cette situation canalise un transit des flux internationaux en Ile-de-France concourant à la pollution de zones fortement urbanisées, accentuant les nuisances, augmentant l'accidentologie et la congestion d'axes majeurs (A104, A86, A1, A4, A6, A10...) et générant d'importants coûts pour la collectivité (entretien des voiries, aménagements, etc.).

Afin de limiter le transit dans le cœur d'agglomération et dans les secteurs les plus urbanisés, en incitant à emprunter d'autres itinéraires ou d'autres modes, la mise en place d'une écotaxe en Ile-de-France serait un outil nouveau favorable au cadre de vie et à l'environnement en Ile-de-France.

Cet amendement vise donc à mandater la Présidente afin d'obtenir du Parlement et du Gouvernement, la mise en place d'une écotaxe poids-lourds francilienne, dont les modalités de mise en œuvre seront du ressort de la Région et les recettes fléchées par la loi vers la Région et/ou d'Ile-de-France Mobilités.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline Malaisé
Présidente de groupe



CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Amendement

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional mandate la Présidente pour décliner à l'échelle de la collectivité les recommandations du rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants.

La Commission des finances est chargée du suivi de la mise en œuvre de ses recommandations à l'échelle régionale ».

Exposé des motifs

211 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES :

L'ILE-DE-FRANCE DOIT PARTICIPER À LA TRANSPARENCE, À L'ÉVALUATION ET AU RENFORT DE LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES

Le 15 janvier 2025, le Sénat a lancé une commission d'enquête sur les aides publiques aux grandes entreprises. Sous l'égide de son Président Olivier Rietmann (LR) et de son rapporteur Fabien Gay (PCF), la commission d'enquête a rendu le 1^{er} juillet 2025 un rapport qui chiffre à 211 milliards d'euros l'estimation des aides publiques versées aux entreprises « au sens large » en France. Ce même rapport estime le montant des aides publiques versées aux entreprises « au sens strict » à 108 milliards d'euros. Le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan confirme cette estimation « au sens strict » et la chiffre quant à lui à 112 milliards d'euros en 2023.

Les sénateurs à la tête de cette commission d'enquête ont pointé un manque de transparence, d'évaluation et de conditionnalité des aides.

Ces différentes estimations ne tiennent pas compte de l'ensemble des aides versées par des collectivités aux entreprises à l'image des 128 217 736 euros minimum versées aux entreprises par les collectivités et EPCI franciliens en 2024, dont 125 362 461 euros par la Région Ile-de-France et Bpi France.

Le rapport de la commission d'enquête formule 26 propositions afin de créer un « choc de transparence » sur les données relatives aux aides, un « choc de rationalisation » des aides y compris celles des collectivités, un « choc de responsabilisation » en matière de conditionnalité des aides et de versement de dividendes et un « choc d'évaluation » afin de vérifier l'utilité, l'efficacité et la bonne utilisation à court, moyen et long-termes de ces aides par les entreprises bénéficiaires.

La Région Ile-de-France doit faire siennes des recommandations du rapport de la commission d'enquête et les décliner à l'échelle régionale. Ce travail fera l'objet d'un suivi régulier en Commission des finances.

Tel est l'objet de cet amendement.



Céline Malaisé
Présidente de groupe

Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé ainsi :

« Le Conseil régional réaffirme son soutien aux acteurs culturels, à la création, à la diffusion et aux investissements en faveur de l'accès à la culture pour toutes et tous, partout en Ile-de-France.

Le Conseil régional affectera, dans le cadre du budget primitif 2026, les crédits nécessaires pour renouer avec un soutien régional minimal de 100 millions d'euros en faveur de la culture ».

Exposé des motifs de l'amendement :

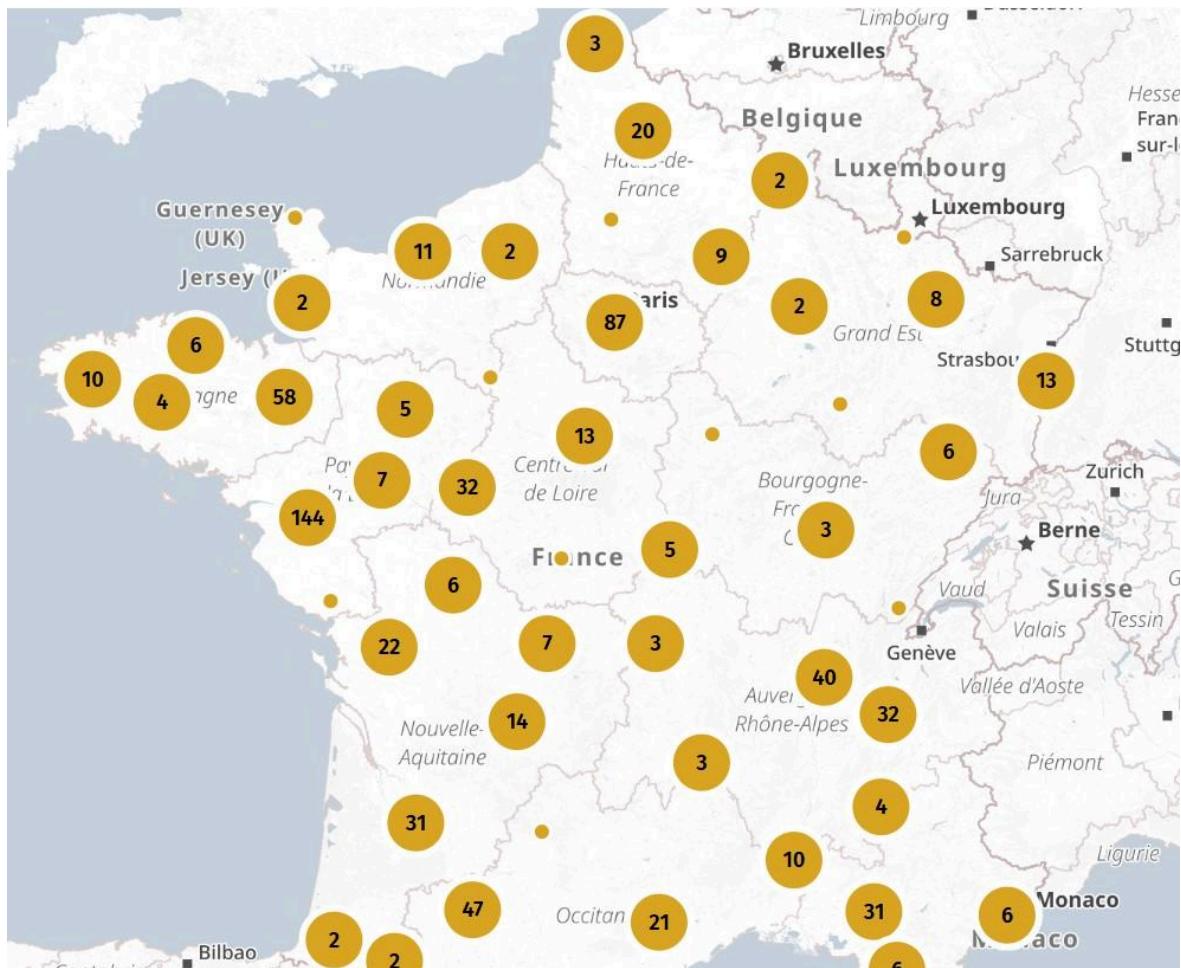
TENIR EN 2026 LA PROMESSE DE CONSACRER 100 MILLIONS D'EUROS PAR AN À LA CULTURE

L'adoption de cet amendement participerait à redonner à la culture un budget régional d'au moins 100 millions d'euros par an, engagement qui fut pris par l'exécutif qui n'est malheureusement plus tenu depuis 2024.

En effet, le gel de la participation régionale aux projets inscrits au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 décrété par la Présidente a réduit considérablement les crédits de paiement en investissement inscrits au budget primitif 2025 (36,755 M€ en CPI) par rapport au budget primitif 2024 (42,755 M€ en CPI). Par ailleurs, le budget primitif 2025 a marqué un recul des crédits de paiement en fonctionnement en faveur de la culture, passant de 48,85 M€ en CPF au budget primitif 2024 à 44,156 M€ en CPF au budget primitif 2025.

Le budget supplémentaire 2025 a atténué ces coupes budgétaires en affectant 7 M€ supplémentaires en investissement et 6,810 M€ en fonctionnement. Le budget supplémentaire a ainsi porté l'engagement régional en faveur de la culture à 94,721 M€, fonctionnement et investissement confondus soit un montant en deçà de la promesse de l'exécutif de consacrer au moins 100 millions d'euros par an. Cela est également inférieur aux crédits réellement mandatés en 2024 comme l'indique le compte financier unique 2024 (95,34 M€, fonctionnement et investissement confondus). Cette promesse n'était déjà donc pas tenue en 2024.

Pour tenir la promesse de l'exécutif en 2026 et soutenir la culture dans un contexte de recul de toutes les aides publiques confondues, il convient de renforcer le soutien régional à la culture en affectant au moins 100 millions d'euros en faveur de la culture dès le budget primitif 2026. Il s'agit d'un effort nécessaire, la culture devant être soutenue et non pas considérée comme une variable d'ajustement. En Ile-de-France, 87 structures culturelles sont touchées par des diminutions de soutiens publics en 2025 et parmi ces dernières plusieurs sont gravement menacées. Il faut donc que la Région assume pleinement son rôle de soutien à la culture.



Carte des structures culturelles touchées par les baisses d'aides publiques (établies par déclarations des structures)

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline Malaisé
Présidente de groupe

~~Malai~~

Conseil régional
La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé ainsi :

« Le Conseil régional réaffirme son soutien aux femmes victimes de violences.

Le Conseil régional s'engage à renforcer, dans le cadre du budget primitif 2026, son aide financière en faveur des actions et des acteurs qui luttent contre les violences faites aux femmes et à soutenir davantage l'accompagnement des femmes victimes de violences ».

Exposé des motifs de l'amendement :

SOUTENIR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES ACTIONS ET LES ACTEURS QUI SOUTIENNENT LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

La Fondation des Femmes a publié récemment une enquête sur l'impact des restrictions budgétaires sur l'accompagnement des femmes victimes de violences. A partir d'un échantillon de 148 associations - dont 41 franciliennes – cette étude confirme la situation extrêmement préoccupante des structures d'accompagnement des femmes victimes.

Selon cette enquête, 70% des associations voient leur situation financière se dégrader et sont légitimement inquiètes. Une structure sur deux envisagerait des licenciements en raison d'une baisse moyenne de 15% des subventions publiques en 2025. Des licenciements, réductions des accompagnements et fermetures de structures sont à craindre en Ile-de-France dès 2025 en raison de la baisse, en cours d'année, de subventions mais aussi en l'absence de reconduction d'aides de l'État.

Cette situation met en difficulté les associations déjà implantées dans les territoires les plus fragiles dont les territoires ruraux. Elle pénalise aussi les centres d'informations des droits des femmes et des familles (CIDFF) et les centres de planning familial.

L'accès à un accompagnement social, psychologique ou médical est, aujourd'hui, remis en cause pour des milliers de femmes victimes. Il s'agit d'une marche arrière néfaste et très préoccupante.

Dans le cadre du budget primitif 2026, il semble nécessaire que les subventions régionales aux structures et associations venant en aide aux femmes victimes de violences soient sanctuarisées voire renforcées, sans remise en cause du soutien régional au centre Hubertine Auclert.

Aussi, il est nécessaire que la Région s'engage dès à présent sur le maintien des formations du centre Hubertine Auclert en direction des policiers nationaux, municipaux et des gendarmeries alors qu'un recul de l'État sur ce sujet est à prévoir. Cela nécessite un volontarisme politique mais aussi financier pour maintenir tant le nombre que la qualité de ces formations incontournables.

Ces soutiens régionaux sont d'autant plus déterminants et indispensables que l'Île-de-France est confrontée au défi des violences sexuelles et sexistes dans le réseau de transport le plus dense du pays et qu'elle est composée de vastes zones rurales où vivent 18% de la population nationale mais concentrent 50% des féminicides.

L'apport de la Région se doit d'être ambitieux alors que les Gouvernements successifs n'ont pas tenu les engagements pris avec 184,4 millions d'euros et seulement 0,04% du budget de l'État consacrés en 2025 à la lutte contre les violences.

Pourtant, les besoins estimés pour réduire les violences faites aux femmes et accompagner dignement les victimes sont estimés à 2,6 milliards d'euros par an par les acteurs du secteur.

Dans ce contexte grave, la Région Île-de-France se doit *a minima* de sanctuariser son soutien aux associations aidant les Franciliennes victimes de violences.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline Malaisé

Présidente de groupe



Conseil régional
La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional mandate la Présidente pour tenir compte des décisions d'Ile-de-France Mobilités dans la préparation du budget primitif 2026 de la Région et d'intégrer par conséquent la revalorisation de la participation régionale à la tarification Imagine R.

Le Conseil régional mandate la Présidente de Région pour interroger la Présidente d'Ile-de-France Mobilités afin que cette dernière gèle les tarifs en 2026 et renonce par conséquent à la nouvelle hausse des tarifs qui sera votée le 10 décembre 2025 pour les bénéficiaires de la carte Imagine R. »

Exposé des motifs de l'amendement :

CONTRE LA NOUVELLE HAUSSE DE LA CARTE IMAGINE R EN 2026 ET LES TRANSFERTS DE CHARGE DÉGUISÉS VERS ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Depuis trois exercices budgétaires, la Région ne compense plus - à travers sa participation à la tarification sociale - les hausses de la carte Imagine R décidées par Ile-de-France Mobilités. Or, une nouvelle hausse du prix de cette carte sera votée le 10 décembre 2025 par Ile-de-France Mobilités, pour l'année scolaire 2026-2027. Elle entrera en application le 1^{er} septembre 2026.

Cette hausse doit être prise en compte dans le budget primitif 2026 de la Région afin de ne pas renforcer le transfert de charges du budget régional vers celui d'Ile-de-France Mobilités. Les autres collectivités membres d'Ile-de-France Mobilités - qui voient leur contribution augmenter - ont été prévenues par notre groupe de cette manœuvre budgétaire régionale.

Par ailleurs, les économies recherchées risquent d'accroître les difficultés que les familles rencontrent dans l'instruction de leur demande de carte Imagine R. En effet, il a été constaté un allongement anormal des délais d'instruction mais aussi des refus et complexités nouvelles malgré la complétude des demandes.

Il n'est pas acceptable de reporter sur les familles les choix comptables de l'exécutif régional et d'Ile-de-France Mobilités.

Cet amendement alerte sur ces phénomènes qui pénalisent Ile-de-France Mobilités et des familles franciliennes et demande à la Présidente de la Région d'interroger la Présidente d'Ile-de-France Mobilités afin que cette dernière renonce à cette nouvelle hausse des tarifs pour les bénéficiaires de la carte Imagine R.

Tels sont les objets de cet amendement.



Céline Malaisé
Présidente du groupe
La Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientation budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel à la présente délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional mettra en place, dans la cadre du budget primitif 2026, un congé menstruel en direction des agents de la collectivité ».

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR L'INSTAURATION D'UN CONGÉ MENSTRUEL

Les règles douloureuses ou incapacitantes ainsi que les douleurs liées à l'endométriose pèsent lourdement sur le quotidien des femmes. Alors que l'endométriose fait l'objet d'une récente prise de conscience dans notre pays et qu'elle touche 10% de la population féminine, un tabou entoure souvent les règles douloureuses ou incapacitantes. Or, il s'agit d'un problème de santé publique tant les conséquences sociales, sanitaires, professionnelles et personnelles peuvent être importantes.

Alors que de plus en plus de collectivités françaises expérimentent un congé menstruel, le retard pris par la Région Ile-de-France se creuse. Cette prise en considération par le vote de notre amendement, rejeté par la majorité régionale lors de l'examen du projet de budget 2024 et 2025, constituerait une avancée notable pour la santé et les droits des agentes de notre collectivité dans la continuité du groupe de travail sur la santé des femmes.

Les arguments juridiques évoqués jusqu'à présent pour repousser cette mise en place ne sauraient être maintenus eu égard à l'existence de congés menstruels dans plusieurs collectivités, dans le respect du droit en vigueur.

Tel est l'objet de cet amendement.



Céline Malaisé
Présidente du groupe
La Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Conseil régional
La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel à la présente délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional expérimentera, dans le cadre du budget primitif 2026, l'allongement du congé parentalité du second parent et mandate la Présidente pour interpeller le Gouvernement afin d'obtenir un allongement à 9 semaines du congé parentalité du second parent ».

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR L'ALLONGEMENT DU CONGÉ PARENTALITÉ DU SECOND PARENT

La réglementation française octroie 28 jours de congés parentalité pour le second parent, avec seulement 7 jours obligatoires. C'est particulièrement faible comparativement à d'autres pays européens.

L'Inspection Générale des Affaires Sociales préconisait, en 2018, un congé de 6 semaines. En 2020, le rapport « Les 1000 premiers jours, là où tout commence » préconisait un congé de 9 semaines. Il s'agit d'un élément déterminant pour la responsabilisation du second parent et en faveur de l'égalité femmes-hommes.

La Région Ile-de-France se doit de prendre en compte sa part dans cette avancée et interpeller le Gouvernement pour obtenir un allongement à 9 semaines du congé parentalité du second parent. Dans l'attente, la Région Ile-de-France pourrait expérimenter un allongement au-delà des 28 jours et inciter les agents à bénéficier de l'intégralité des 28 jours actuellement en vigueur.

Tel est l'objet de cet amendement déjà déposé par notre groupe en 2023, 2024 et 2025.



Céline Malaisé
Présidente du groupe
La Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne

Conseil régional**La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne****CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025****Rapport n° CR 2025-040****ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026****Texte de l'amendement :**

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« Dans le cadre du budget primitif 2026, le Conseil régional mandate la Présidente pour affecter une autorisation d'engagement de **933 926 euros** au profit des organismes suivants :

- Union régionale d'Île-de-France de la Confédération Française Démocratique du travail (CFDT) : **169.054 €**
- Union régionale d'Île-de-France de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) : **71.772 €**
- Union régionale d'Île-de-France de la Confédération Française de l'Encadrement Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) : **72.495 €**
- Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) : **35.791 €**
- Union régionale d'Île-de-France de Force Ouvrière (F.O.) : **117.956 €**
- Union régionale d'Île-de-France de la Confédération Générale du Travail (C.G.T) : **230 894 €**
- Union régionale d'Île-de-France de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) : **61.013 €**
- Coordination Solidaires d'Île-de-France : **64.388 €**
- Union régionale d'Île-de-France de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) : **82.096 €**
- La Fédération autonome de la fonction publique (FA FP) : **28.467 €**

Exposé des motifs :**La droite régionale baisse une nouvelle fois les subventions aux organisations syndicales représentatives : - 79,5% depuis l'élection de Valérie Pécresse**

Depuis l'élection de Valérie Pécresse à la tête de la Région en 2015, sans réelle explication ni argumentation, la droite francilienne a fait le choix de diminuer les subventions aux organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale dans notre région, versée depuis 2003.

La proposition pour l'année 2025-2026 enregistre une nouvelle baisse, la sixième depuis 2018.

De 905 459 euros en 2015, 610 000 euros en 2018, 531 000 euros en 2021, 284 269 euros en 2022, 250 000 euros en 2023, 195 793 euros en 2024, il est donc proposé de réduire une nouvelle fois les subventions de 5% en 2025-2026 par rapport à 2024-2025 et après une baisse de 21,68% en 2024-2025 par rapport à 2023-2024. L'enveloppe globale passerait de 195 793 euros à 186 008 euros. Cette sixième baisse, si elle était maintenue lors de la CP du 20/11/2025, porterait à 79,5 % la

baisse cumulée des subventions régionales aux organisations syndicales représentatives sous l'ère de Valérie Pécresse, soit une baisse cumulée de 719 451 euros.

Si le soutien régional aux organisations syndicales représentatives n'est pas obligatoire, il participe à la démocratie sociale. Cette baisse intervient après une bataille à l'ampleur historique contre la réforme des retraites et alors que la politique du Gouvernement de Sébastien Lecornu appelle de nouvelles mobilisations sociales dans le pays dont une manifestation le 2 décembre 2025.

En confirmant cette nouvelle baisse, l'exécutif régional participe à l'affaiblissement des corps intermédiaires de la société, totem politique du macronisme.

Le présent amendement propose donc de revenir à une dotation globale comparable à celle de 2015 soit **933 926 euros** au lieu des 186 008 euros proposés et ainsi répartis en fonction de la représentativité :

- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française Démocratique du travail (CFDT) : **169.054 €** au lieu de **34.650 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) : **71.772 €** au lieu de **9.800 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) : **72.495 €** au lieu de **7.850 €**
- Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) : **35.791 €** au lieu de **6.450 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de Force Ouvrière (F.O.) : **117.956 €** au lieu de **25.350 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Confédération Générale du Travail (C.G.T) : **230.894 €** au lieu de **40.958 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) : **61.013 €** au lieu de **10.600 €**
- Coordination Solidaires d'Ile-de-France : **64.388 €** au lieu de **11.450 €**
- Union régionale d'Ile-de-France de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) : **82.096 €** au lieu de **16.300 €**
- La Fédération autonome de la fonction publique (FA FP) : **28.467 €** au lieu de **15.150 €**

Tel est l'objet de cet amendement.



Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Le Conseil régional mandate la Présidente pour maintenir, dans le cadre du budget primitif 2026, un financement des déplacements des personnes les plus modestes en Île-de-France identique à 2024 soit, un montant de 72 440 000 €.

Exposé des motifs :

La droite régionale baisse de 30 millions d'euros la participation régionale à la tarification sociale dans les transports au détriment des personnes les plus modestes

La Tarification Solidarité Transports (TST) bénéficie principalement aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS, ex-CMU) sans participation financière, aux allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), aux bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat (AME), aux demandeurs d'emploi titulaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), aux porteurs et/ou accompagnants des porteurs de certaines cartes d'invalidité (ONAC, CMI).

Pour permettre la Tarification Solidarité Transports, dont une partie est encadrée par la loi, la Région Île-de-France participe au financement, par le biais d'une convention, en complément de sa participation obligatoire au budget d'Île-de-France Mobilités en tant que collectivité membre. Cette convention prévoyait, en 2024, une participation régionale de 72 440 000 €. La Commission permanente du 15 novembre 2024 a acté une baisse de 30 000 000 € de cette participation pour 2025, avant même le débat d'orientations budgétaires et la transmission du budget primitif 2025. Le budget primitif 2025 de la Région a confirmé cette baisse sans que le budget primitif 2025 d'Île-de-France Mobilités n'en tienne compte. Depuis, ce manque à gagner pour Île-de-France Mobilités n'a pas été compensé par la Région.

Cette réduction vient remettre en cause le financement et la soutenabilité de la Tarification Solidarité Transports qui bénéficie à ce jour à environ 300 000 Francilien.nes. Cela reporte une charge importante sur Île-de-France Mobilités, sans information préalable de tous ses membres et des collectivités financeuses.

Il s'agit d'un coup sans précédent porté à la tarification sociale. Sans nul doute, cette décision veut anticiper le démantèlement de l'aide médicale de l'Etat, demandé à l'unisson par la droite extrême et l'extrême-droite. Cette décision risque en effet d'exclure davantage des personnes en situation de précarité des transports publics. Elle risque aussi d'augmenter le nombre de rejets de demandes et les délais d'instruction, phénomènes déjà constatés depuis deux ans pour les demandes de cartes Imagine R. Notre groupe n'hésitera pas à saisir la Justice en cas de nouvelles atteintes à la tarification sociale et au respect de la loi en la matière. Il convient de revenir sur cette coupe budgétaire dans le cadre du budget primitif 2026. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025
Rapport n° CR 2025-040
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026
Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé ainsi :

« Le Conseil régional s'engage à geler les tarifs de la restauration scolaire facturés aux familles des lycéen.nes d'établissements publics et des élèves des CFA sur l'ensemble de l'année scolaire 2026-2027.

Au regard de la gravité de la crise sociale et de l'inflation, le Conseil régional décide de la gratuité de la restauration scolaire au 1er septembre 2026 pour les tranches A, B, C et D du quotient familial dans les lycées publics.

Le Conseil régional adopte la grille tarifaire suivante et mandate la Présidente pour présenter, lors de la prochaine séance du Conseil régional, l'affectation des crédits et régularisations nécessaires :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
tranche quotient familial	inférieur à 183€	inférieur à 353€	inférieur à 518€	inférieur à 689€	inférieur à 874€	inférieur à 1 078€	inférieur à 1 333€	inférieur à 1 689€	inférieur à 2 388€	supérieur à 2 388€
tarif élèves et apprentis pré et post bac 2023-2024 - régime d'inscription au ticket	0€	0€	0€	0€	2€45	2€66	2€86	3,43€	4€01	4€58

Le Conseil régional mandate la Présidente pour l'affectation des crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2026 et à effectuer régularisations nécessaires ».

Exposé des motifs :
CESSEZ DE PORTER ATTEINTE AU POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES !

Depuis 2020, l'inflation sur les produits alimentaires a aggravé la précarité. 41% des ménages restreignent leurs dépenses de nourriture. En Île-de-France, le diagnostic de la précarité alimentaire, réalisé en 2022 par l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) et le CRÉDOC, à la demande de la Région et de l'État dans le cadre du plan France Relance, relève également une augmentation de la précarité alimentaire et une prévalence marquée pour la région. Ainsi, 14,5 % des ménages franciliens (11 % des ménages français) sont considérés en insécurité alimentaire par l'étude INCA 3. Une note de l'Institut Paris Région, parue en mars 2024, confirme ce constat.

La région doit et peut répondre à cette urgence alimentaire pour protéger les plus fragiles face à la crise. Elle doit cesser les hausses de tarifs : une nouvelle augmentation est de +1.91% en effet appliquée pour neuf tranches du quotient familial sur dix depuis septembre 2025. Cette nouvelle hausse intervient après celles, en 2023, de 7,5% des tarifs pour 47% des demi-pensionnaires et, en 2024, de 1,98% pour neuf tranches du quotient familial sur dix.

Devant l'urgence alimentaire, le pouvoir d'achat des familles et l'inflation, notre groupe propose la gratuité de la cantine pour les lycéens des quatre premières tranches du quotient familial au 1er septembre 2026.

La gratuité, comme des municipalités et des Départements l'ont mise en œuvre, permet de sécuriser pleinement un repas journalier pour ces enfants. La gratuité, contrairement aux idées reçues, n'induit pas le gaspillage sauf à penser que les pauvres gaspillent... mais la gratuité de la cantine introduit une solidarité élémentaire et indispensable.

La gratuité pour les 4 premières tranches élargira les bénéfices de la politique sociale de la Région en bénéficiant à environ 20% des familles. Pour rappel, moins de 4% des familles sont bénéficiaires de la tranche A ouvrant droit à un repas à 50 centimes.

La grille de tarifications de la restauration scolaire est modifiée en conséquence. Les crédits nécessaires seront affectés dans le cadre du budget primitif 2026. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025**Rapport n° CR 2025-040****ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026****Amendement**

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional s'inquiète de l'impact majeur du protocole du 26 septembre 2023 relatif au financement d'Île-de-France Mobilités sur les finances et les capacités d'actions de la Région Île-de-France.

Le Conseil régional réaffirme sa demande d'une baisse du taux de TVA appliquée aux transports en commun de personnes (réseaux ferrés, métros, bus, RER, tramway, tram-train et car) dit « transport du quotidien », à 5,5%.

Le Conseil régional mandate la Présidente pour négocier avec le Gouvernement et le Parlement la baisse de la TVA à 5,5%.

Le Conseil régional mandate la Présidente pour négocier avec le Gouvernement l'activation anticipée de la clause de revoyure du protocole du 26 septembre 2023 ».

Exposé des motifs**LE NOUVEAU CONTEXTE BUDGÉTAIRE IMPOSE**
LA RÉVISION DU PROTOCOLE DIT “BEAUNE-PÉCRESSE”

Le protocole dit « Beaune-Pécresse » signé le 26 septembre 2023 prévoit de nouvelles recettes pour Île-de-France Mobilités qui reposent majoritairement sur des augmentations successives des tarifs au moins jusqu'en 2028 et des contributions des collectivités jusqu'en 2031. Ce protocole va ainsi réduire l'effort contributif des entreprises au financement du fonctionnement de l'autorité organisatrice.

Il prévoit une trajectoire insoutenable de croissance des contributions des collectivités, singulièrement au regard des coupes budgétaires imposées par le Gouvernement sur les collectivités. Pour ce qui concerne le budget régional, cette contribution pèse de plus en plus fortement dans le budget général et oblige à des efforts de gestion et coupes budgétaires croissantes, destructrices d'actions du service public régional.

Pour rappel, le protocole prévoit une augmentation de la contribution régionale d'au moins 474 millions d'euros entre 2024 et 2028, la portant à plus de 1 204 millions d'euros en 2028 contre 730,7 millions d'euros en 2023. Cet effort est insoutenable.

Par ailleurs, les recettes nouvelles prévues par ce protocole ne compenseront plus les dépenses nouvelles de fonctionnement d'Île de France Mobilités dès 2027. Ce protocole est donc insuffisant.

Il est donc nécessaire de revoir ce protocole et d'obtenir de nouvelles recettes pour le Conseil régional et Île de France Mobilités. Notre groupe demande donc, depuis novembre 2023, l'activation anticipée de la clause de revoyure du protocole du 26 septembre 2023 et la baisse du taux de TVA appliquée aux transports en commun de personnes à 5,5%.

En effet, la crise sanitaire a fragilisé les recettes d'Île-de-France Mobilités sans qu'il ne soit obtenu, auprès de l'Etat, une compensation intégrale de ses pertes. Une baisse de la TVA permettrait ainsi d'assurer des recettes supplémentaires à Île-de-France Mobilités et de limiter la progression de la contribution du budget régional au budget de l'autorité organisatrice.

Cet amendement mandate donc la Présidente pour, d'une part, négocier la baisse du taux de TVA appliquée aux transports en commun de personnes à 5,5% et d'autre part, pour activer de façon anticipée la clause de revoyure du protocole du 26 septembre 2023.

Tel est l'objet de cet amendement.



Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025**Rapport n° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026****Texte de l'amendement :**

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

« Le Conseil régional mandate la Présidente afin de maintenir dans le budget primitif 2026, a minima, le niveau des crédits inscrits au budget primitif 2021 aux organismes associés Institut Paris Région, le Crips Ile-de-France et Choose Paris Région.

Le Conseil régional mandate la Présidente pour annuler les baisses de subventions aux organismes associés actuellement à l'étude. »

Exposé des motifs de l'amendement :**LES ORGANISMES ASSOCIÉS DE LA RÉGION MIS EN GRANDE DIFFICULTÉ PAR L'EXÉCUTIF RÉGIONAL QUI MULTIPLIE LES ENGAGEMENTS NON-TENUS**

Alors même que le budget primitif 2026 n'a pas été communiqué aux élus régionaux, de nouvelles réductions des subventions régionales sont travaillées à destination de certains organismes associés de la Région. Ces baisses prolongent une fragilisation continue, année après année, des organismes associés au point de remettre en cause leur existence à moyen terme.

Pour combler les baisses de financement régional, toutes les structures sont appelées à diversifier leurs ressources, ce qui se traduit le plus souvent par la recherche de contrats privés, peu compatibles avec la mission primaire de produire des services gratuits et accessibles à tous. Dans le même temps, l'exécutif régional renforce son recours à de l'expertise privée par le recours accru, notamment, à des cabinets de conseils.

Concernant l'Institut Paris Région (IPR), entre 2015 et 2024, la baisse observée sur l'ensemble des quatre structures qui composent L'IPR (IAU/IPR, Natureparif (devenu l'ARB), Arène (devenue l'AREC) et ORDIF) atteint 28 % en euros courants. En dépit des efforts des salarié·es, l'Institut Paris Région a connu une nouvelle baisse d'au moins 1 million d'euros en 2025. Cette nouvelle baisse est intervenue après le déménagement imposé à l'IPR afin de réaliser des économies par une baisse du loyer. L'engagement pris par l'exécutif régional lors du conflit social engagé fin 2023 de restituer les économies de loyer générées par ce déménagement n'a pas été tenu avec la poursuite de la réduction de la subvention régionale à l'IPR. L'Institut connaît depuis un plan social larvé avec un quart des effectifs en moins en 2025, par rapport à 2021.

Concernant le Crips d'Ile-de-France, entre 2015 et 2024, les effectifs ont baissé de 34 % (on ne compte plus que 39,13 salarié·es contre 58 il y a 12 ans). Au-delà des pertes de moyens humains, la politique d'austérité dégrade les services portés par les différentes structures. Ainsi, le Crips Ile-de-France doit trouver le moyen d'augmenter le nombre de lycéen·ne·s bénéficiaires de leurs actions avec des moyens réduits.

Concernant Choose Paris Région, la baisse de la subvention régionale de 15 % en 2025, soit 2,8 millions d'euros, a déclenché comme redouté par les organisations syndicales et notre groupe, un plan social avec la suppression en 2025 d'un quart des effectifs soit 24 postes.

D'autres organismes associés sont également sous la menace d'une réduction drastique de leur subvention, dont Ile-de-France Nature, Airparif et peut-être pour la première fois, l'Orchestre National d'Ile-de-France.

Face à ces attaques, aux dégâts sur l'emploi et le service public rendu par les organismes associés, des organisations syndicales de l'Institut Paris Région, du Crips d'Ile-de-France, de Choose Paris Région, d'Ile-de-France Nature, d'Airparif et de la Région Ile-de-France ont mis en place un Groupement des Organismes Associés en Lutte (GOAL).

Ce collectif porte la revendication de revenir au niveau des subventions inscrites au budget primitif 2021, pour les organismes ayant connu une baisse de leurs moyens de fonctionnement.

Il porte également l'abandon des réductions budgétaires à l'étude pour l'ensemble des organismes associés, touchés précédemment ou non.

Cet amendement porte les revendications du GOAL. Il rappelle les très nombreux engagements non-tenus de la part de l'exécutif vis-à-vis des organismes associés. Il rappelle ses responsabilités dans la suppression de dizaines de postes dans les différents organismes associés.

Cet amendement alerte enfin sur les conséquences mortifères d'une énième réduction des moyens des organismes associés en 2026.

Tels sont les objets de cet amendement.



Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 20 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé ainsi :

« Le Conseil régional mandate la Présidente pour augmenter les crédits de paiement de fonctionnement dédiées aux ressources humaines de 35 millions d'euros au budget primitif 2026 par rapport au budget primitif 2025.

Le Conseil régional mandate la Présidente pour abandonner le projet de suppression de 50 postes supplémentaires au siège qui s'ajouterait aux 500 postes annoncés comme supprimés au siège régional depuis 2016 ».

Exposé des motifs :

PRIVILEGIEZ LES AGENT.ES AU DETRIMENT DES ACTIONS EXTRA-LÉGALES OU INUTILES

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 indique 587,7 millions d'euros de crédit de paiement de fonctionnement pour les ressources humaines au budget primitif 2026.

Or, ce montant est insuffisant pour prendre en charge, sans suppression de postes, le glissement vieillesse technicité, les faibles mesures salariales nationales, la revalorisation du régime indemnitaire des agents des lycées, la contribution exceptionnelle à la CNRACL et les créations de postes annoncées par l'exécutif.

L'exécutif régional annonce par ailleurs la suppression de 50 postes supplémentaires au siège, ce qui porterait à 500 postes supprimés depuis 2015. Or, les besoins humains au siège, dans les organismes associés et dans les lycées, ne justifient pas ces suppressions supplémentaires.

Il convient de respecter les agent.es de la Région, de répondre aux besoins exprimés et de cesser de réduire l'emploi public tout en poursuivant des dépenses extra-légales, sans assise légale pour certaines d'entre elles.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé ainsi :

« Le Conseil régional réaffirme son engagement viscéral aux mécanismes de péréquation et à la solidarité nationale ».

Exposé des motifs :

LA PÉRÉQUATION, CIMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉCENTRALISÉE ET OUTIL DE JUSTICE TERRITORIALE

L'exécutif régional ne cesse pas de tirer à boulets rouges sur la péréquation. Région la plus riche d'Europe, l'Île-de-France contribue significativement aux mécanismes de péréquation nationale et participe ainsi à la solidarité indispensable entre régions, aux ressources et réalités sociologiques, économiques et géographiques contrastées.

L'instrumentalisation politique de la péréquation par l'exécutif régional n'est pas honnête intellectuellement. L'exécutif fait fi, notamment, de l'organisation particulière de l'exercice de la compétence transports en Île-de-France qui diffère des autres régions hexagonales. En effet, les autres régions ne disposent pas des ressources conférées à l'Île-de-France Mobilités et supportent l'intégralité des charges de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice de cette compétence, ce qui n'est pas le cas de la Région Île-de-France. L'exécutif ignore également les ressources propres à l'Île-de-France, d'environ 600 millions d'euros en 2026.

En procédant ainsi, l'exécutif s'isole dans la défense des intérêts communs à l'ensemble des régions, notamment au sein de l'association des régions de France. Il affaiblit donc la parole de l'Île-de-France dans la quête de recettes nouvelles ou dans la quête de nouvelles compétences.

Les requêtes contre la péréquation portées par l'exécutif régional ayant été rejetées par le Conseil d'Etat et par le tribunal administratif, il est temps que la Région la plus riche de France cesse de pleurnicher égoïstement et de vouloir briser un outil de solidarité. Au contraire, face aux fractures territoriales, il est plus nécessaire de réaffirmer l'attachement de la Région Île-de-France à la péréquation, ciment de la République décentralisée, outil de justice territoriale.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Mandate la Présidente pour exiger auprès du Gouvernement et du législateur la suppression de la métropole du grand Paris »

Exposé des motifs :

SUPPRESSION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Créée en 2016, la métropole du Grand Paris (MGP) complexifie l'action publique, la ralentit et n'a pas démontré son utilité.

Nain budgétaire, elle engendre des mécanismes comptables complexes avec les communes et les établissements publics territoriaux sans amélioration du service public.

Ovni institutionnel, les rares politiques publiques qu'elle déploie peuvent être assurées, avec une plus grande efficacité et une proximité réelle avec les populations, par de véritables collectivités de plein exercice à l'image des communes, des départements et de la région.

Alors que les collectivités ont besoin de moyens et devraient être mises à contribution dans le cadre de la Loi de Finances 2026, la Région doit se positionner et ainsi soutenir la démarche parlementaire transpartisane initiée par Jean-Didier BERGER, Député des Hauts-de-Seine.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional**La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne****CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025****Rapport n° CR 2025-040****ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026****Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération, rédigé ainsi :

« Le Conseil régional déclare l'Île-de-France région sinistrée sur le front du logement.

Le Conseil régional produira sous 6 mois un plan d'urgence pour la construction d'un million de logements accessibles sous 10 ans.

Le Conseil régional mandate la Présidente pour inscrire, au budget primitif 2026, 125 millions d'euros en autorisations de programme et 100 millions d'euros en crédits de paiement au chapitre 905 Aménagement des territoires et habitat ».

Exposé des motifs :**MADAME LA PRÉSIDENTE,****DÉCLARONS L'ILE-DE-FRANCE RÉGION SINISTRÉE SUR LE FRONT DU LOGEMENT**

L'exécutif régional a osé proposer de ne pas investir en faveur du logement en 2025. Après avoir réduit de 55,8% les crédits de paiement dédiés au logement entre 2015 et 2023, il a acté une année blanche avec 0 euro d'investissement régional en faveur du logement public comme privé, hors ANRU. Cette orientation irresponsable, anachronique et vivement dénoncée par les associations de locataires, des professionnels du secteur et le CESER, a été revue à la marge en cours d'année 2025.

Or, les données officielles pour l'année 2024 concernant les demandes de logement social en Ile-de-France ont été publiées récemment. Elles confirment que l'Île-de-France s'enfonce dans une crise du logement sans précédent. Il s'agit d'une situation explosive.

En effet, en 2024, le nombre de demandes de logement social en attente en dénombre 888 144. Cela représente une augmentation de 51 015 demandes sur un an (+6,1%).

Ces terribles chiffres s'ajoutent à l'explosion du nombre d'enfants à la rue, des expulsions sans relogement, du prix des logements, des charges locatives... et à une chute de la production de logement de 23,4% entre 2016 et 2021. Depuis le 3^{ème} trimestre 2023, le nombre de logements mis en construction chaque trimestre est inférieur à celui enregistré lors du confinement de 2020 ! La construction de logements en Ile-de-France atteint son plus bas niveau depuis 1993.

A ce constat s'ajoutent des politiques publiques orientées contre les plus pauvres à l'image du durcissement des sanctions contre les occupants de locaux pourtant vacants avec l'honteuse loi Kasbarian, contre les locataires confrontés aux impayés de loyers même minimes, la baisse de l'allocation personnalisée du logement à hauteur de 4 milliards d'euros depuis 2017, etc.

Par ailleurs, l'Île-de-France compte désormais 67 communes hors la loi, soit 17 de plus que le précédent bilan triennal ! En effet, 67 collectivités ne respectent pas l'obligation de disposer de 25% de logements sociaux, plus de 23 ans après l'application de la loi SRU. Ce nombre augmente.

Certains édiles revendentiquent même, jusque dans la presse, un droit à l'illégalité et au refus de construire du logement social.

Alors que 70% de la population est éligible à un logement social, niant la gravité de la situation et des millions de Francilien.nes mal-logés ou non-logés, réduisant de plus de moitié les crédits alloués au logement depuis 8 ans, la droite régionale a été désavouée par l'Etat lors de la tentative d'imposer sa « clause anti-ghetto » dans le SDRIF-E. Malgré tout, la droite régionale persiste à vouloir stigmatiser les communes qui construisent du logement social au-delà du seuil minimal légal dans un contexte de pénurie historique.

Face à cela, il convient de tirer le signal d'alarme et de déclarer l'Ile-de-France « Région sinistrée sur le front du logement ».

Un plan d'urgence pour la construction d'un million de logements accessibles s'impose. Il doit reposer notamment sur des aides nationales à la pierre, le soutien aux bailleurs sociaux (notamment publics), le renfort des aides aux locataires, la facilitation des parcours résidentiels et à l'accession à la propriété mais aussi par la prise de sanctions, prévues par la loi, à l'encontre des Maires complices de cette situation qui constitue une véritable mise en danger de la vie d'autrui.

La Région, par son expertise, peut produire - sous 6 mois - un plan d'urgence pour la construction d'un million de logements accessibles sous 10 ans, en concertation avec les groupes politiques qui le porteront ensuite auprès du Gouvernement et du Parlement.

Face à l'ampleur et à la gravité de la crise, l'exécutif régional doit produire un effort majeur en augmentant les crédits alloués au logement dans le budget primitif 2026 et en revoyant la politique régionale d'aide à la construction de logements sociaux.

Tels sont les objectifs de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional
La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté, rédigé comme suit :

L'exécutif régional s'engage à honorer, dans le cadre du budget primitif 2026, les engagements prévus à de l'article 1 de la délibération n° CP 2022-403 qui encadre le financement régional aux fonds de compensation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées franciliennes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Le Conseil régional mandate la Présidente pour le rétablissement du financement régional des fonds départementaux de compensation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées franciliennes à hauteur de 2 000 000 € dans le cadre du budget primitif 2026.

Le Conseil régional mandate la Présidente pour la mise en place de nouvelles conventions pluriannuelles permettant le financement régional aux fonds de compensation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées franciliennes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Exposé des motifs de l'amendement :

HANDICAP : L'EXÉCUTIF RÉGIONAL DOIT REVENIR SUR SA DÉCISION DE SUPPRIMER 2 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS RÉGIONALES AUX MDPH

En 2014, la Région Ile-de-France, dirigée alors par une majorité de gauche, a mis en place une aide régionale aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) par le biais d'une participation financière au fonds de compensation des 8 MDPH d'Ile-de-France. Ce fonds de compensation, créé il y a 20 ans par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, permet de participer au financement des appareillages et des adaptations de logements et de véhicules des personnes en situation de handicap et allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH). Ce fonds de compensation peut être alimenté par la Région Ile-de-France, comme le permet l'article L 146-5 du Code l'action sociale et des familles.

En 2024, cette aide régionale volontariste représentait 2 053 338 euros, soit 15% des ressources des fonds de compensation départementaux franciliens. Environ 2000 personnes bénéficiaient chaque année de ces financements visant à améliorer l'environnement de vie des personnes en situation de handicap.

En dépit de l'utilité sociale de ce dispositif, des difficultés majeures que rencontrent les MDPH et en cohérence avec la droite gouvernementale, la majorité régionale a fait le choix d'arrêter ces aides régionales après 10 années d'existence. En effet, les MDPH d'Ile-de-France n'ont pas perçu l'aide régionale en 2025. Mis devant le fait accompli, certains Conseils départementaux ont acté ce retrait.

Interrogé en commission des finances de septembre 2025 par notre groupe, le délégué spécial à l'inclusion, au handicap et à l'accessibilité a confirmé nos affirmations et cet arrêt. Depuis, l'exécutif use d'arguments viciés et vicieux pour tenter de se dédouaner d'une faute politique majeure.

Cette décision, prise en catimini, est inacceptable et incompréhensible. Elle pénalise fortement les MDPH, déjà en grande difficulté, ainsi que leurs usagères et usagers en situation de handicap. Cette suppression s'opère alors que la droite régionale renforce les dépenses extralégales (sécurité, investissements dans les lycées privés, etc.) ou somptuaires (communication, réceptions, etc.) dont l'utilité sociale est nulle, sans commune mesure avec l'aide aux personnes en situation de handicap.

Alors que la Présidente de la Région décrétait, en 2024, le handicap comme « grande cause régionale », cet amendement demande à l'exécutif de revenir sur cette décision inique, contraire à la justice sociale due à nos concitoyen·nes en situation de handicap.

Cet amendement demande :

- le paiement de la subvention régionale au titre de l'année 2025 telle que prévue par la délibération n° CP 2022-403 qui encadre le financement régional aux fonds de compensation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées franciliennes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et qui n'a pas été respectée pour l'année 2025 par l'exécutif régional ;
- le rétablissement pérenne de la subvention régionale annuelle au fonds de compensation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées franciliennes à hauteur de 2 millions d'euros ;
- la mise en place de conventions avec les 8 des Maisons Départementales des Personnes Handicapées franciliennes pour permettre le versement des subventions pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Tels sont les objets de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATION BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel à la délibération est ajouté :

“ Le Conseil régional mandate la Présidente pour suspendre toutes les procédures relatives à l'attribution de nouvelles délégations de service public dans les îles de loisirs.

Le Conseil régional mandate la Présidente pour assurer la continuité du service public, l'ouverture au public de l'île de loisirs de Vaires-Torcy et la reprise des personnels du délégataire en cas de cessation d'activité de la société Vaires-Torcy Loisirs.

L'exécutif régional informera régulièrement l'ensemble des membres de la Commission permanente de l'évolution de la délégation de service public de l'île de loisirs de Vaires-Torcy.

L'exécutif régional étudie la possibilité de résiliation de contrat pour motif d'intérêt général et/ou pour cas de force majeure et envisage la possibilité de gestion sous la forme d'un syndicat mixte ».

Exposé des motifs de l'amendement :

LA PRIVATISATION EST SOURCE DE MAUVAISE GESTION DES ÎLES DE LOISIRS : MAINTENIR LES ÎLES DE LOISIRS PUBLIQUES, GRATUITES ET ACCESSIBLES À TOUT.ES LES FRANCILIEN.NES ET SAUVER L'ÎLE DE LOISIRS DE VAIRES-TORCY

La privatisation des îles de loisirs s'amplifie. La création de la SEM Ile-de-France Loisirs préfigurait l'entrée dans les îles, physiquement et capitaliquement, de groupes privés aux intérêts lucratifs et spéculatifs, aux antipodes de l'intérêt général et régional.

Une nouvelle délégation de service public a débuté le 1^{er} octobre 2025 pour l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines pour une durée de 20 ans soit jusqu'au 30 septembre 2045 au sein d'un consortium avec trois acteurs privés.

Or, la délégation de service public 2021-2036 en place sur la base de Vaires-Torcy tourne au fiasco. Chaque année, les déficits se creusent (2 155 000€ en 2022 ; 2 427 334€ en 2023 ; 339 101€ en 2024 après la subvention de 1 700 000€ de Paris 2024), les tarifs augmentent, le patrimoine est en mauvais état. Le dernier rapport du Conseil d'administration d'Ile-de-France Loisirs à son Assemblée générale extraordinaire précise que “la situation économique de l'exploitation se caractérise par un déséquilibre profond et un déficit structurel”.

Cette situation entraîne la fuite de RECREA et d'ENGIE susceptible de provoquer prochainement une fin anticipée du contrat de délégation et la liquidation de la société dédiée Vaires-Torcy loisirs. ENGIE a introduit un recours au Tribunal de commerce. Par décision du tribunal de commerce le 17 octobre 2025, la SEM Vaires-Torcy Loisirs a été condamnée à dédommager Engie à hauteur de 3,6 millions d'euros. Par ailleurs, 7,4 millions d'euros de factures en souffrance figurent aux comptes 2024 de la DSP.

Cette situation est propice à une défaillance du délégataire et/ou à une dénonciation de la DSP. Cela entraînerait de fait la socialisation de l'échec de cette délégation-dont le coût pour la Région peut s'élever à plusieurs millions d'euros que nous dénonçons avec constance depuis que l'exécutif régional a fait le choix de l'engager sur ce site comme sur d'autres îles de loisirs. Le refus par la DGFIP de verser le protocole transactionnel prévu pour 2021 et 2022 à hauteur de 1 945 000€ pour un motif qui varie au gré des prises de parole de l'exécutif pose plus encore la question de la survie de la délégation de service public.

Il convient donc d'anticiper cette défaillance majeure afin d'assurer la continuité du service public, le maintien de l'île de loisirs de Vaires-Torcy ouverte et accessible au public et la reprise du personnel. Il convient également d'informer réellement l'ensemble des membres de la Commission permanente de la situation de la DSP de l'île de loisirs de Vaires-Torcy. C'est ce que propose cet amendement.

Par ailleurs, l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines est réalisée sur un cahier des charges de cette DSP similaire à celui retenu pour l'exploitation de l'île de loisirs de Vaires-Torcy avec, cette fois-ci, une durée encore plus longue de 20 ans. Ces choix stratégiques risquent de reproduire le fiasco de la DSP de Vaires-Torcy.

Il convient, par conséquent, de suspendre les consultations pour l'attribution de futures délégations de service pour l'exploitation des îles de loisirs.

Céline Malaisé
Présidente du groupe
La Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté, rédigé comme suit :

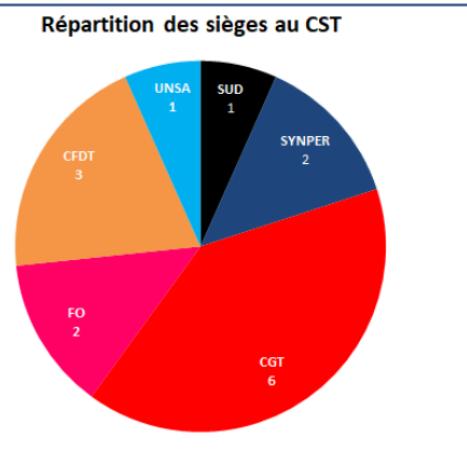
L'exécutif régional abandonne tout projet de réduction du nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial (CST).

Exposé des motifs de l'amendement :

MAINTENIR 15 REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CST

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue social, issue de la fusion entre les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Le CST rend des avis consultatifs non-constrains. Néanmoins, le non-respect de sa consultation peut entraîner l'annulation de la décision finale prise au terme de la procédure. Il n'étudie pas les situations individuelles et est consulté en amont des prises de décision (arrêtés, délibérations, conventions, etc.) de l'assemblée délibérante ou de l'autorité territoriale.

Organisations syndicales		Nombre de voix	Répartition (%)	Répartition (Sièges)
1	FA-FPT	106	2,82%	0
2	SUD	267	7,11%	1
3	SYNPER	559	14,89%	2
4	CGT	1273	33,92%	6
5	FO	554	14,76%	2
6	SnuTER-FSU	159	4,24%	0
7	CFDT	566	15,08%	3
8	UNSA	269	7,17%	1
TOTAL		3753	100%	15



Résultats des élections professionnelles, décembre 2022, Région Ile-de-France

Installé à l'occasion des élections professionnelles de décembre 2022 qui ont placé la CGT largement en tête, son renouvellement est prévu le 10 décembre 2026.

À l'occasion du renouvellement du CST, l'exécutif régional songerait à réduire le nombre de représentants du personnel au sein du CST. Actuellement fixé à 15 représentants, l'exécutif serait tenté de le porter à 7, soit le minimum légal autorisé pour les collectivités dont les effectifs dépassent 2000 agents.

Il convient de mettre un terme à ce projet qui pénaliserait le travail des représentants du personnel et pourrait conduire à l'éviction du CST de sensibilités syndicales.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Présidente de groupe



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté, rédigé comme suit :

L'exécutif régional ne participera pas à fragiliser les communes et s'engage à maintenir les aides régionales aux communes franciliennes avant et après les élections municipales de 2026.

Exposé des motifs de l'amendement :

VERS UNE RÉDUCTION DES AIDES RÉGIONALES AUX COMMUNES ?

Le rapport d'orientations budgétaires annonce pour 2026 « une nouvelle politique contractuelle entre la Région et les communes » dans un contexte de « baisse conjoncturelle des investissements portés par les communes en raison des élections municipales ».

Les intentions de l'exécutif méritent d'être précisées.

En effet, la mise en place d'une « nouvelle politique contractuelle entre la Région et les communes » pourrait se traduire par une réduction de l'intervention régionale en faveur des communes dans les champs de compétences obligatoires comme partagées et permises par la loi. Ce nouveau cadre contractuel pourrait aussi venir sécuriser certaines subventions extra-légales fragiles juridiquement ou qui pourraient être jugées illégales par la Justice administrative début 2026.

Une réduction des aides régionales aux communes, après les élections municipales de 2026, serait de nature à fragiliser davantage les communes et l'investissement local eu égard aux décisions gouvernementales et au coût du crédit pour les collectivités.

Il convient de rassurer les Maires.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Présidente de groupe



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté, rédigé comme suit :

L'exécutif régional s'engage à maintenir en 2026 les crédits affectés en 2025 à la formation des personnes en situation de handicap, au bénéfice des Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP), Établissements et Services de Préorientation (ESPO) et Unités Évaluation Réentraînement et d'Orientation Sociale et Professionnelle (UEROS).

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR LE MAINTIEN DES AIDES RÉGIONALES À LA FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Comme notre groupe l'a révélé dans la presse fin septembre 2025, la droite régionale travaille à la réduction, dès 2026, de 15% des agréments des centres de formation des personnes en situation de handicap... alors que ces derniers sont actuellement complets ! Un courrier, que nous nous sommes procuré et adressé à l'ensemble des directions de ces centres, confirme cette intention.

Ces baisses concerneraient les 18 Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP), les 4 Établissements et Services de Préorientation (ESPO) et les 2 Unités Évaluation Réentraînement et d'Orientation Sociale et Professionnelle (UEROS). Ces structures orientent, forment et diplôment les personnes en situation de handicap de plus de 16 ans, reconnues RQTH ou inaptes pour les accompagner dans un projet professionnel.

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région est pourtant chargée par la Loi de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, de la protection sociale et du versement des indemnités d'hébergement et de transport pour les stagiaires demandeurs d'emploi, non indemnisés, inscrits dans les formations professionnelles qu'elle agréée, ainsi que pour les stagiaires en situation de handicap suivant une formation au sein des ESRP, ESPO et UEROS agréées. Il s'agit d'une de ses compétences obligatoires.

En Ile-de-France, les 24 établissements agréés accueillent 2169 stagiaires en situation de handicap en 2025. La demande faite, par la Région, aux directions de ces établissements de réduire de 15% leur capacité d'accueil entraînerait la perte de 315 places dès 2026, soit autant de personnes en situation de handicap laissées sur le carreau.

Il convient de revenir sur cette orientation et de sanctuariser en 2026 les crédits dédiés à la formation des personnes en situation de handicap au niveau de ceux consommés en 2025.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Présidente de groupe



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé ainsi :

Le Conseil régional demande à Ile-de-France Mobilités la mise à l'étude d'une régie pour l'exploitation du PAM et le dédommagement financier des usagers face aux graves dysfonctionnements que rencontre le service.

Exposé des motifs :

STOP GALERE

PAM : MISE À L'ÉTUDE D'UNE RÉGIE RÉGIONALE POUR AMÉLIORER ET D'UN DISPOSITIF DE DÉDOMMAGEMENT DES USAGERS

La régionalisation-privatisation du PAM des huit départements engendre d'importants dysfonctionnements. Les témoignages d'usagers affluent et relatent des annulations de cause sans motif, des prises en charge anticipées ou retardées de plusieurs heures, des matériels inadaptés pour le transport des personnes en situation de handicap. Le CESER, dans sa recommandation n°12, s'interroge sur les mesures prises pour assurer la qualité du service. Nous aussi. Une nouvelle fois.

L'opérateur, filiale de Keolis, retenu par Ile-de-France Mobilités, a été mis en demeure de prendre des mesures correctives d'urgence pour éviter une multiplication des dysfonctionnements lors du basculement des PAM départementaux restant à régionaliser. La mise en demeure décidée tardivement par Ile-de-France Mobilités n'a pas réglé ces dysfonctionnements et oblige à présent à étudier un autre mode de gestion.

Face à cette situation, une étude comparative permettant d'étudier les avantages et inconvénients d'une régie pour l'exploitation du PAM par rapport à l'externalisation actuelle s'avère justifiée et urgente. Par ailleurs, à l'image des contrats entre Ile-de-France Mobilités et respectivement la SNCF et la RATP, il apparaît nécessaire que l'opérateur prévoit un dédommagement financier des usagers lésés.

Tels sont les objets de cet amendement.

Céline Malaisé

Présidente de groupe



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé ainsi :

Le Conseil régional mandate, à nouveau, la Présidente afin qu'elle exige de l'Etat une réévaluation de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES). Les effectifs ainsi que l'inflation doivent être intégrés dans la détermination d'une telle recette qui reste gelée depuis 2008 sous le gouvernement Fillon.

Exposé des motifs :

AGIR VRAIMENT POUR DÉGELER LA DRES

Depuis 2008, par une décision du gouvernement Fillon, soit 17 ans, le montant de la dotation régionale d'équipement scolaire est gelé. Lors de plusieurs débats budgétaires, depuis 2017, les groupes de gauche et écologistes ont porté des amendements donnant mandat à la Présidente de Région afin qu'elle demande à l'Etat un dégel. Ces amendements ont été votés et, pour autant, cette ressource importante pour les constructions de nouveaux lycées et les travaux de rénovation ou d'aménagement des lycées n'a pas vu son montant augmenter.

La DRES doit être indexée sur les effectifs lycéens prévisionnels et sur l'inflation afin que la Région soit en capacité d'offrir de bonnes conditions d'études à toutes les lycéennes et tous les lycéens franciliens. Un mécanisme de rattrapage doit être envisagé.

Cette demande ne peut pas être cantonnée à un échange épistolaire entre le gouvernement et l'exécutif régional, la région Île-de-France devrait convaincre l'Association des Régions de France de le porter dans le panier de recettes nouvelles et/ou dynamiques pour les collectivités régionales.

Céline Malaisé

Présidente de groupe



Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé ainsi :

Le Conseil régional résilie le marché n°2201285 relatif à l'acquisition de ressources numériques, de manuels scolaires numériques et papier et d'un agrégateur-éditeur de ressources granulaires pour la Région Ile-de-France pour un motif d'intérêt général comme le permet le Code de la Commande publique en application de l'article L6-5. Une telle résiliation est possible dès lors que des modifications sont survenues dans les besoins et le fonctionnement du service public (CE 16 février 1996 CITOMAP, REQ. n°82880).

Dans l'attente de cette résiliation unilatérale de la part de la Région Ile-de-France pour motif d'intérêt général, une ligne budgétaire "gratuité des manuels scolaires (papier et/ou numérique) sera établie au BP2026 afin de permettre le réassort et les changements nécessaires dans l'ensemble des lycées publics qui en font la demande.

Exposé des motifs :

RÉSILIER LE MARCHÉ DE 18 MILLIONS D'EUROS REMPORTÉ PAR PEARLTREES QUI NE RÉPOND PAS AUX BESOINS PÉDAGOGIQUES ET RECRÉER UNE LIGNE "GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES" AU BP 2026

En mars 2023, la Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne proposait de déclarer sans suite le marché remporté par Pearltrees et alertait la Présidente, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Préfet de Région par courrier.

Les alertes sont, dorénavant, nombreuses et diverses. Plusieurs éléments inclus dans ce marché remettent en cause la liberté pédagogique des enseignant.es, contredisent l'unicité du système éducatif de la Nation en régionalisant un support pédagogique précieux et introduisent des précédents préoccupants notamment dans le rôle d'un exécutif politique quant aux choix des contenus scolaires et pédagogiques.

De manière générale, l'exécutif régional s'octroie avec ce marché des compétences pédagogiques alors que, selon le CGCT, une région n'en a aucune. Le choix fait par l'exécutif régional impose un monopole privé sur le plus grand marché de manuels scolaires du pays sans tenir compte ni de ses conséquences multiples sur la filière économique du livre, ni de ses conséquences quant au rétrécissement de la liberté pédagogique des enseignants pourtant consacrée par la loi, ni des conséquences pour les lycéens concernant le rapport à l'écran et à ses usages calqués sur le *scrolling*.

La fronde contre cette décision a grossi à la rentrée 2025 et dépasse le seul périmètre des enseignants pourtant massivement opposés à cette transformation de leurs pratiques qui leur est imposée sans la moindre concertation. Et c'est tant mieux tant cette décision est significative d'une rupture. Une tribune signée par plus de 500 personnes a dénoncé une "erreur pédagogique, sociale et démocratique" opérée avec ce choix régional. Ce front du refus n'est ni passéiste, ni en défense des intérêts privés des éditeurs scolaires. Il est le résultat du passage en force d'un pouvoir politique régional qui impose sans aucune concertation avec les acteurs du terrain puis s'entête, quitte à déployer des argumentaires qui s'apparentent par bien des aspects à des *fakes news* ou à la méthode Coué. Dans son avis, le Ceser relaie les inquiétudes et demande des explications quant à ce choix. Notre groupe propose de mettre fin à ce marché et de revenir à la gratuité des manuels (papiers et/ou numériques) dans l'ensemble des lycées publics franciliens.

Céline Malaisé

Présidente de groupe

Conseil régional

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé ainsi :

Le Conseil régional entame une révision globale du soutien financier public aux lycées privés sous contrat en intégrant au calcul du forfait d'externat des lycées privés sous contrat une modulation en fonction de la mixité scolaire et sociale basée sur l'IPS et sollicite l'Etat afin que la transparence financière soit faite et que des contrôles - financiers et pédagogiques- soient réguliers

Exposé des motifs :

PRENDRE EN COMPTE LE CONSENSUS CROISSANT DANS LA SOCIÉTÉ “LA LOGIQUE ARGENT PUBLIC POUR L’ÉCOLE PUBLIQUE” ET REVOIR LE CALCUL DU FORFAIT D’EXTERNAT DES LYCÉES PRIVÉS

Les orientations budgétaires indiquent : “Pour les établissements privés, les modalités de calcul du forfait d’externat seront objectivées et actualisées.”

Cette formule assez vague doit être précisée comme le sollicite, d'ailleurs, le Ceser.

L'exécutif régional ne doit pas être timide sur ses intentions en matière de financement public des lycées privés sous contrat.

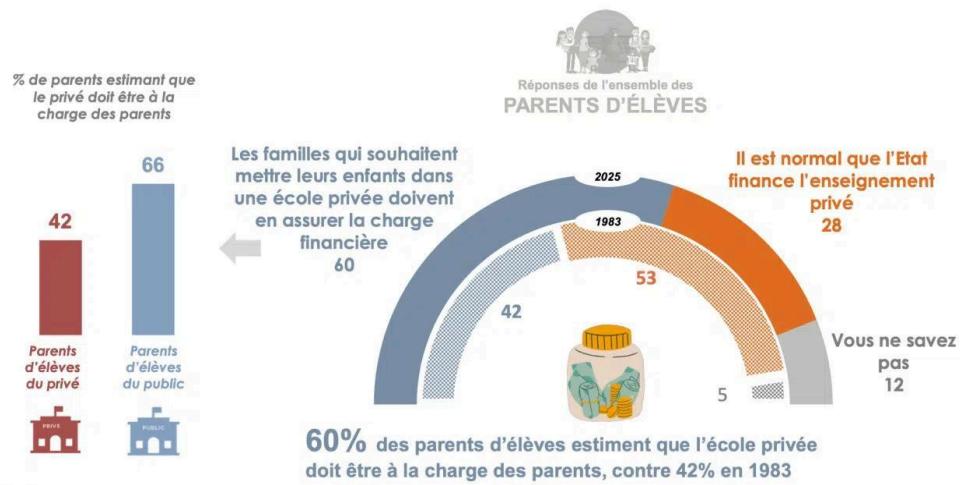
L'onde de choc des différents scandales, dont ceux de Stanislas et de Betharram, et la découverte par le grand public des violences systémiques dans des établissements privés ont permis d'attirer l'attention sur le financement des écoles privées. Plus des ¾ du financement des lycées privés proviennent de financements publics (Etat et région). Un sondage publié par l'IFOP en 2025 indique que seuls 28% des Français estiment qu'il est normal que l'enseignement privé soit financé par des fonds publics. 60% des familles jugent que le financement du privé doit revenir aux familles. Ce n'est donc plus une question qui polarise mais bel et bien un consensus qui s'établit en France : “l'argent public doit être pour le public”. 42% des personnes scolarisant leurs enfants dans le privé jugent qu'il est normal d'en assumer le coût et que celui-ci ne doit pas relever de l'Etat. 80% des personnes interrogées demandent également un renforcement des contrôles - pédagogiques et financiers- ainsi que de la transparence.

Puisque l'exécutif a annoncé vouloir modifier le calcul du forfait d'externat versé aux lycées privés sous contrat en Ile-de-France, nous proposons :

- moduler le forfait d'externat en tenant compte de l'IPS afin de pousser à la mixité sociale et scolaire
- de rendre public le calcul du forfait d'externat pour ses deux composantes : part matériel et part personnel
- de solliciter l'Etat afin qu'un contrôle de l'utilisation de l'argent public soit effectué régulièrement par ses services et par la CRC
- d'exiger de l'Etat des contrôles pédagogiques réguliers
- de réunir une fois par trimestre les commissions consultatives académiques de l'enseignement privé
- de mettre fin aux financements extralégaux des travaux de rénovation et de sécurisation et des aides facultatives (manuels scolaires, budget d'autonomie...) des lycées privés sous contrat

LE JUGEMENT SUR LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Q : A propos du financement de l'enseignement privé, avec laquelle des deux opinions suivantes êtes-vous le plus d'accord ?



Céline Malaisé

Présidente de groupe

Conseil régional
La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne
La France Insoumise et Apparentés
Pôle Écologiste
CONSEIL RÉGIONAL DU 20 NOVEMBRE 2025
Rapport n° CR 2025-040
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026
Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé ainsi :

Demande à Île-de-France Mobilités de suspendre immédiatement le processus de privatisation de l'exploitation des réseaux de transports en Île-de-France ;

Demande au Gouvernement l'abandon de la privatisation de l'exploitation des réseaux de transports en Île-de-France par le désengagement de la RATP de ses filiales hors Île-de-France et engage, dans l'attente d'une évolution législative concernant la privatisation de l'exploitation des lignes ferroviaires, la création d'une régie régionale des transports franciliens.

Exposé des motifs :
STOP GALERE
FAIRE D'IMPORTANTES ÉCONOMIES EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT AVEC L'ABANDON DE LA PRIVATISATION DE L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS FRANCILIENS

Le processus de privatisation ou de « mise en concurrence » concerne dès 2025 le réseau de bus historique de la RATP. Bien qu'imposé par la loi sur le réseau ferré à l'horizon 2039, ce processus reste facultatif pour le réseau de bus de la RATP. Toutefois Valérie Pécresse, en qualité de Présidente d'Île-de-France Mobilités, a souhaité l'ouverture au privé des lignes de bus aujourd'hui exploitées par la RATP.

La fin des monopoles publics pour l'exploitation des lignes de transport en Île-de-France n'est ni une obligation européenne, ni souhaitable. En effet, à droit constant, il est possible de maintenir la RATP comme opérateur public de transport. Il est nécessaire pour cela qu'elle abandonne ses activités d'exploitation en dehors de l'Île-de-France. Cette solution permettrait d'arrêter immédiatement les procédures de privatisation et d'allotissement du réseau de bus qui fracturent actuellement le réseau de bus RATP en 13 bassins distincts et avec des opérateurs privés différents.

Depuis 2018, les bassins regroupant plusieurs lignes de bus sont progressivement redécoupés par Île-de-France Mobilités passant ainsi de 150 à une quarantaine au sein de la zone OPTILE. Au sein de la zone RATP, un fractionnement inverse a été adopté. L'actuel réseau de bus de la RATP a été divisé en 13 secteurs géographiques (13 lots). Le découpage retenu entraînera la cohabitation de certains opérateurs au sein d'une seule et même commune.

Les 13 lots ont été attribués pour un arrêt de l'exploitation par l'EPIC RATP le 1^{er} novembre 2026. Préalablement, l'intégralité des contrats de travail de droit public des conductrices et conducteurs de la RATP auront été transformés de gré ou de force en contrat de travail de droit privé. L'étalement de la bascule des lots sur une période de deux ans s'il a permis de contourner la difficulté d'un calendrier concomitant avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 maintient en l'état les difficultés organisationnelles, financières et sociales d'un tel processus de privatisation.

Nous réfutons l'idée selon laquelle la concurrence se ferait entre entreprises publiques françaises. En effet, les appels d'offres ne prévoient aucun critère de nationalité et ouvre la possibilité d'attribution de lots à des entreprises non-nationales, européennes et extra-européennes. En témoigne l'attribution, par Île-de-France Mobilités, à une filiale de droit privé de l'opérateur public milanais ATM d'un lot issu du morcellement du réseau de bus historique de la RATP.

Par ailleurs, des groupes lauréats d'appels d'offres disposent d'un capital partiellement ou majoritairement détenu par des fonds d'investissements étrangers à l'image de Keolis (détenu à hauteur de 30% par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec) et de Transdev passé sous pavillon allemand en avril 2025.

Pour les bassins OPTILE déjà attribués, les offres les « moins disantes » ont été privilégiées par Île-de-France Mobilités qui a fait le choix de retenir le critère prix comme premier élément de notation des offres des candidats. Il en est de même pour les dossiers de consultation des entreprises publiés sur la zone RATP.

Afin de proposer des offres les plus basses possibles, les opérateurs en compétition contractent les coûts au maximum dont le premier poste de dépenses dans ce type de service : la masse salariale. A ce propos, nous ne pouvons que constater que les dispositions prises pour empêcher la dégradation des conditions salariales à l'occasion d'un changement d'opérateur sont insuffisantes et permettent – à ce jour – la perte d'une part de rémunération et/ou d'augmentation du temps de travail sans salaire supplémentaire.

Très concrètement, cela se traduit par une dégradation sensible des conditions de travail de la majorité des conductrices et conducteurs de bus, des contrôleuses et contrôleurs voire des agents de sécurité et administratifs. De nombreux cas ont été recensés et sont documentés : augmentation des rotations, des amplitudes horaires, réductions voire disparitions des temps de pause, baisses des salaires à temps de travail équivalent, défaut de formation pour les véhicules à gaz, etc.

Cette dégradation sensible des conditions de travail explique pour partie la pénurie de conductrices et de conducteurs enregistrée avec une plus forte intensité en Île-de-France.

Malgré les engagements oraux pris par Île-de-France Mobilités et par le Ministre des Transports, ni la loi, ni les décrets d'application, ni les cahiers des charges rédigés par Île-de-France Mobilités garantissent des conditions salariales identiques aux agent.es RATP qui seront basculés vers les opérateurs privés selon la loi en vigueur et dont certains décrets ne sont toujours pas écrits. Pire, au regard des retours d'expérience de la nouvelle génération de contrats en grande couronne, il est à craindre des pertes salariales et des dégradations des conditions de travail, faits incontestables qui ont déclenché la mission Bailly.

Ces conditions de travail affectent donc la qualité de service et la sécurité des usagers. Ces dégradations sensibles engendrent le mécontentement des usagers et des mouvements sociaux. Le plus notable d'entre eux a eu lieu en septembre-octobre 2021 en Seine-et-Marne où jusqu'à une dizaine de dépôts de bus ont été mobilisés avec des taux de salariés grévistes atteignant 100% des conducteurs et conductrices. Il est à noter la multiplication des conflits et la dégradation de la qualité de service sur de nombreux bassins, à l'image de la grève de 124 jours sur le réseau de Cergy-Confluence en raison du changement d'opérateur et d'un redécoupage de bassin, opérés par Île-de-France Mobilités en janvier 2024.

Ces exemples de mouvements, parmi tant d'autres, sont directement liés à la mise en œuvre de la mise en concurrence des entreprises et des salariés des transports par l'intermédiaire des appels d'offres lancés par Île-de-France Mobilités et des délégations de service public qui en découlent. Chaque mouvement démontre également l'incapacité d'Île-de-France Mobilités à contrôler l'exécutif des contrats par les exploitants et l'absence de moyens humains et de volonté d'exercer pleinement son rôle d'autorité organisatrice.

Ces mouvements sont appelés à devenir cycliques. En effet, la durée des contrats, généralement équivalentes à un mandat, pourra être raccourcie ouvrant une forte instabilité. Le renouvellement en cours des premiers contrats attribués en 2020 en grande couronne, dont Melun Val-de-Seine, augure une nouvelle vague de dégradation des conditions de travail et de transports.

De notre point de vue, cette architecture, les récents basculements de lots et la privatisation en marche des bus exploités par la RATP démontrent les dangers de la mise en concurrence et de cette façon de concevoir les appels d'offres et les délégations de service public propices au *dumping social*.

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités a rencontré des difficultés à financer le fonctionnement du réseau et en rencontrera à nouveau dès 2027 par l'insuffisance des moyens prévus par le protocole dit

« Beaune-Pécresse » du 26 septembre 2023. Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités est confronté à un endettement susceptible de lisser davantage la réalisation des investissements. Il nous semble dangereux de venir davantage déstabiliser le système de transports franciliens par une privatisation au « moins disant » et gourmande en termes d'investissements.

Or, la seule mise en concurrence des lignes de bus de la RATP engendre un effort d'investissement de 4,9 milliards d'euros pour Ile-de-France Mobilités d'ici 2025 afin d'acquérir les véhicules et les biens appartenant aujourd'hui à la RATP, dont 1,4 milliards d'euros pour l'acquisition des 26 dépôts de bus RATP existants. Ces 4,9 milliards seront financés par l'emprunt. Leur intégration au budget primitif 2022 d'Ile-de-France Mobilités a entraîné la dégradation de la notation de l'autorité organisatrice de l'agence Moody's. Le rapport d'orientations budgétaires 2026 d'Ile-de-France Mobilités confirme ce mur d'investissements, aggravé par la privatisation.

Il serait ahurissant que les nouvelles recettes octroyées par le législateur ou que les hausses tarifaires successives prévues jusqu'en 2028 voire 2031 soient pratiquées pour satisfaire ce besoin de financement préalable à la privatisation des transports publics. Cela serait, dans le contexte social actuel, une provocation aux conséquences imprévisibles.

Concernant le réseau ferré, pris dans une impasse financière, Ile-de-France Mobilités a revu sa stratégie et son calendrier pour la privatisation de l'exploitation sur le réseau Transilien. Cette stratégie suscite de très vives inquiétudes, notamment en matière de sécurité ferroviaire à la lumière d'expériences étrangères ratées. Pour le réseau ferré, des évolutions législatives sont nécessaires pour permettre le maintien d'un opérateur public en Ile-de-France après 2039 pour les lignes existantes avant 2009.

Au regard de la situation extrêmement préoccupante des transports publics franciliens, des finances d'Ile-de-France Mobilités et de leurs conséquences sur l'institution régionale avec une contribution obligatoire en très forte croissance depuis 2023 jusqu'en 2031, nous invitons l'exécutif régional à arrêter la privatisation du réseau de transport francilien. Cela permettra notamment des économies substantielles pour Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France.

Le point de non-retour n'est pas franchi, il est encore temps ! Stop à la galère dans les transports !

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline Malaisé

Présidente du groupe

*La Gauche Communiste
Écologiste et Citoyenne*



Kader Chibane

Président du groupe

Pôle

Écologiste



Vianney Orjebin

Président du groupe

*La France Insoumise
et Apparentés*





Conseil régional

La France Insoumise et Apparentés

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

“ Engage une étude de faisabilité concernant l'augmentation du nombre de voies entre Châtelet et Gare du Nord pour les RER B et D ”

Exposé des motifs :

POUR PHILIPPE

L'augmentation du nombre de voies entre Châtelet et Gare du Nord constitue l'unique solution susceptible d'améliorer réellement le trafic à long terme.

Le débat sur le SDRIF-E en 2024 a permis de donner à voir une première convergence sur ce sujet entre tous les groupes politiques d'opposition du Conseil régional. Par ailleurs, plusieurs associations d'usager·ères défendent également cette option.

Concernant le projet NExTEO porté par IDFM pour un coût anticipé de 1,2MD€, certains conseillers régionaux ont fait part de leur circonspection. Certes, ce système est censé permettre une augmentation du nombre de trains en heure de pointe de 29 à 32 trains par heure. Pourtant, au regard des prévisions de fréquentation des deux lignes à horizon 2030, nous pouvons d'ores et déjà anticiper que cela ne sera pas suffisant.

Plusieurs études sur le sujet ont déjà été produites sur l'augmentation du nombre de voies de ce noeud ferroviaire :

- En 2003 par la RATP
- En 2013 par la SNCF
- En 2015 par la FNAUT
- En 2016 par un bureau d'étude mandatée par l'association des élus du RER B sud

Plusieurs scénarios sont présentés. Dans le prolongement de ces études et afin d'anticiper la hausse de la fréquentation de ces deux lignes, nous demandons qu'une nouvelle étude de faisabilité soit conduite sur cette question. Sans remettre en cause le projet NExTEO, cette étude apporterait les informations nécessaires à l'examen d'une solution qui répondrait de manière pérenne aux problématiques rencontrées par les RER B et D.

La qualité de notre réseau de transport et de son service public constituent un incroyable héritage commun à tous les francilien·nes. Que hommage et remerciements soient apportés à ses infatigables artisans car nous leur devons beaucoup. Ils ne seront pas oubliés.

Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vianney ORJEBIN". The signature is fluid and cursive, with the name "Vianney" on the top line and "ORJEBIN" on the bottom line.

Conseil régional

La France Insoumise et Apparentés
Pôle Écologiste
La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

“La Région s’engage à répondre urgentement aux difficultés rencontrées par les élèves et parents d’élèves dans le cadre du transport scolaire des élèves, étudiants et apprentis franciliens en situation de handicap.

Cela pourra passer notamment par une modification du règlement régional relatif au transport scolaire des élèves, étudiants et apprentis franciliens en situation de handicap de sorte à faciliter, lorsque cela est nécessaire, le recours au système d’avance de frais”

Exposé des motifs :

IL FAUT RÉPONDRE URGEMMENT AUX PROBLÉMATIQUES DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Lors du CA IDFM d'avril 2024, l'autorité organisatrice a fait le choix de modifier le règlement régional relatif au transport scolaire des élèves, étudiants et apprentis franciliens en situation de handicap, dit « transport adapté ». Ce changement visait à réduire drastiquement la possibilité pour les familles d'avoir recours au système d'avance de frais au profit du système du marché public.

L'obligation de passer par le système de marché public a conduit à des dysfonctionnements importants pour lesquels l'exécutif a été interpellé depuis de nombreux mois par les familles. Temps de trajet rallongé pour des enfants fragiles, sociétés défaillantes avec des employés insuffisamment formés, journées sans scolarisation et retards multiples, ... L'exécutif ne semble pas saisir l'urgence des situations décrites par les associations de parents d'élèves. La mobilisation de ce jour des parents d'élèves de l'ERA Toulouse Lautrec de Vaucresson devant l'hôtel de Région en est l'illustration.

Appel au rassemblement devant le conseil régional Île-de-France le mercredi 19 novembre 2025

Après une rentrée pénible en raison des problèmes de transport de nos enfants résultant du choix d'IDF Mobilités d'attribuer le transport des élèves en situation de handicap par système de marché public, la situation reste déplorable.

Aujourd'hui encore, des enfants sont tous les jours en retard dans leur établissement et ratent des cours ou des soins. Certains ont même été mis en danger par des chauffeurs non formés incapables d'attacher un fauteuil roulant dans leur véhicule.

Nous avons renouvelé notre demande de rendez-vous auprès de Mme Pécresse, présidente du conseil régional, afin d'obtenir le retour de la possibilité de choisir le transporteur de notre enfant quand cela s'avère nécessaire. Nous n'avons aucune réponse.

C'est pourquoi, nous lançons un appel à rassemblement devant le conseil régional Île-de-France le mercredi 19 novembre 2025 à partir de 17h (8 boulevard Victor Hugo à St Ouen 93). Ce jour-là l'ensemble des élus du conseil régional se réunissent en session plénière. C'est l'occasion de nous faire entendre.

Nous appelons tous les parents d'enfants en situation de handicap d'Île-de-France à être présents avec leur enfant, mais aussi tous les soutiens : autres parents, proches, personnels de l'éducation nationale, personnels de soin... pour que leur présence montre que ce sujet intéresse bien au-delà des premiers concernés.

Nicolas Kaczmarek, parent d'élève,
secrétaire de la FCPE à l'EREA Toulouse
Lautrec de Vaucresson
06.17.99.28.11



Virginie Tela pour le Collectif
« Transporte-moi, protège-moi »
06.12.59.25.87
facebook.com/groups/transportemoi.protegemoi/



Pour être mis en contact avec les parents concernés par des dysfonctionnements graves, contactez-nous.

Il est regrettable de constater le deux poids deux mesures de la politique régionale sur la question du handicap. Par cet amendement, la Présidente de Région s'engage donc :

- A recevoir les élèves et parents d'élèves de l'EREA Toulouse Lautrec de Vaucresson ;
- A répondre positivement à leurs demandes ;
- A examiner les différents marchés en cours à l'échelle régionale et à prendre attaché avec les associations de parents d'élèves afin de lever les difficultés.

Vianney Orjebin
Président du groupe
LFI-A



Kader Chibane
Président du groupe
Pôle Écologiste



Céline Malaisé
Président du groupe
GCEC



Conseil régional

La France Insoumise et Apparentés

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

“Engage la Présidente de région à mettre fin aux subventions extra-légales versées aux lycées privés franciliens”.

Exposé des motifs :

REDIRIGER L'ARGENT DONNÉ AU PRIVÉ VERS LES LYCÉES PUBLICS

La participation de la Région à l'égard de la rénovation des lycées privés est depuis 2016 en constante augmentation. Nulle en 2016, elle est passée de 1,9 M€ en 2017, à 5,9 M€ en 2018, à 8,5 M€ en 2019 et atteignait 11 M€ en 2024, soit une augmentation de 431 %.

Ces aides sont totalement facultatives et participent d'une valorisation de l'immobilier privé sur des fonds publics, au bénéfice de ses propriétaires. Ces établissements commerciaux confessionnels disposent d'ores-et-déjà de recettes et de sources de financement considérables, auxquelles la Région ne devrait pas s'ajouter en dehors de ses obligations légales.

Cet argent doit être redirigé vers le soutien aux établissements publics qui sont nombreux à connaître des cas d'insalubrité, et ne doit pas, sous une quelconque autre forme, revenir de nouveau à l'enseignement privé.

Nous proposons ainsi de revenir sur ces subventions extralégales à l'enseignement privé et d'endiguer l'augmentation exponentielle des aides qui leurs sont apportées.

L'enseignement laïque et gratuit est le socle de notre pacte républicain. Il accueille tous les élèves sans distinction aucune. Fort de notre attachement à ce service public, nous considérons que ces financements doivent lui revenir.

Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN



Conseil régional

La France Insoumise et Apparentés

Pôle Écologiste

La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

“ La Région engage un travail sur le transport scolaire en y associant les représentant·es de parents d'élèves, les organisations lycéennes et étudiantes, les transporteurs et la représentation régionale. Les thématiques investies seront les suivantes :

- L'amélioration des conditions de transport pour les élèves de petite et grande couronnes ;
- Le gel des titres de transport et les étapes permettant d'aller vers la gratuité des transports pour les moins de 26 ans.

Exposé des motifs :

TRANSPORTS SCOLAIRES : STOP À LA GALÈRE POUR NOS JEUNES

Depuis le début de la privatisation du réseau de bus en 2021, lycéen·nes et parents d'élèves sonnent l'alerte sur la dégradation de l'offre de transport et l'impact de cette dégradation sur leur vie quotidienne et leur accès éducation. Si les problématiques sont distinctes d'un territoire à l'autre, partout le constat est le même : retards, suppressions de bus, horaires non adaptés, élèves débarqués en plein champ ... Tout cela mène à des bus surchargés générant des problématiques de sécurité : étouffement, situations à risques et agressions sexuelles. Certains parents se sont même organisés pour attendre le passage du bus avec les élèves et, s'il n'arrivait finalement pas, d'assurer eux·illes mêmes le dépôt des élèves devant leur établissement. Depuis la réforme de la carte scolaire, beaucoup d'élèves sont contraints d'aller dans des établissements plus lointains pour avoir accès à leur spécialités. Ces dynamiques ne font l'objet d'aucune réflexion ou réajustements par IDFM qui laissent alors les élèves voyager dans des conditions particulièrement dégradées. Or, nous le savons, les difficultés d'accès à une formation est un des premiers moteurs du décrochage scolaire.

En plus des conditions de transports dégradées, les familles doivent faire face à une hausse généralisée des tarifs. En effet, l'accord Beaune-Pécresse dans le protocole entre l'Etat et Île-de-France Mobilités sur le financement de l'exploitation du système de transport francilien entre 2024 et 2031 a instauré la hausse annuelle et systématique du Navigo et de l'Imagine R à

hauteur de l'inflation + 1 point. Si le passe nigo mensuel est aujourd'hui à plus de 88€, il dépassera les 90€ à compter de janvier 2026. Le forfait Imagine R a, lui aussi, connu une hausse de plus de 10 € à la rentrée 2025. Il augmentera de nouveau en septembre prochain. La décision de Madame Valérie Pécresse de mettre à contribution d'années en années les familles et les jeunes est incompréhensible.

A travers cet amendement, l'exécutif s'engage à ouvrir un travail avec les représentant·es de parents d'élèves, les organisations lycéennes et étudiantes, les transporteurs et la représentation régionale afin de répondre aux enjeux présentés ci-dessus.

Vianney Orjebin
Président du groupe
LFI-A



Kader Chibane
Président du groupe
Pôle Écologiste



Céline Malaisé
Président du groupe
GCEC





Conseil régional

La France Insoumise et Apparentés

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

“Engage la Présidente de région à rétablir les budgets régionaux prévus dans le cadre du CPER dans le budget 2026”.

Exposé des motifs :

**PAS DE SECONDE ANNÉE BLANCHE
POUR LE VOLET RÉGIONAL BIODIVERSITÉ DU CPER**

Lors de sa cure austéritaire sans précédent effectuée dans le budget 2025, la majorité régionale de Valérie Pécresse avait prononcé une année blanche, ou devrait-on plutôt dire une année noire, au sujet de grands postes budgétaires en cofinancement avec l'État dans le cadre du Contrat de plan État-Région aussi appelé CPER.

Le tableau n°11 du présent rapport rappelle quelques-uns des grands postes budgétaires attaqués :

- Baisse de 55 millions d'euros des affectations à l'enseignement supérieur au moment où la paupérisation des étudiants français est de plus en plus importante, et d'autant plus en Île-de-France où le coût de la vie, et spécifiquement le coût du logement, leur rendent la vie impossible.
- Baisse de 60 millions d'euros des affectations à la protection de la biodiversité au moment où l'accélération de la crise climatique nous oblige.
- Baisse de 38 millions d'euros des affectations à l'aménagement du territoire au moment où de nouvelles opportunités d'aménagement nécessitent des investissements à la hauteur, notamment dans l'intérêt de l'environnement.

Le saccage du CPER dans le budget 2025 ne doit pas se reproduire une seconde année d'affilée.

Les affectations relatives au volet Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire mentionnent un montant de 21,2 millions d'euros prévus, ce qui est bien inférieur aux 61,9 millions affectés en 2024 ou aux 70,6 investis en 2023.

L'objet de cet amendement est donc d'engager la présidente de Région à mettre en place le rétablissement des montants normalement alloués par le Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre du CPER. L'Île-de-France ne peut se permettre une seconde année de cure d'austérité.

Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vianney ORJEBIN".



Conseil régional

Amendement n°33

La France Insoumise et Apparentés
Pôle Écologiste
La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

“S'engage à augmenter la subvention de l’Institut Paris Région de 2.25 millions et à la sanctuariser.”

Exposé des motifs :

STOP A LA CASSE DE L'IPR PAR L'EXÉCUTIF RÉGIONAL

Depuis sa création il y a 65 ans, l’Institut Paris Région a été un organe essentiel de la politique territoriale, tant dans ses activités principales d’urbanisme et d’aménagement que via ses filiales thématiques.

Depuis quelques années, un effort budgétaire considérable est demandé à l’Institut. Rien qu’entre 2023 et 2025, on observe une baisse de subvention de plus de 3.6M€, c'est-à-dire plus de 10% de leur budget. En deux ans, plus de 12 ETP ont été perdus, ce qui signifie une perte d’expertise et de connaissance considérable, et une surcharge de travail pour les autres employés.

Force est de constater que cette baisse de subventions s'est faite au prix d'un tripotouillage budgétaire particulièrement scandaleux. D'abord, la baisse annoncée en septembre 2023 était de "seulement" 3M€. 600 000 € se sont donc évaporés sans justification. Ensuite, la baisse était initialement justifiée par le déménagement de l’IPR dans les locaux du conseil régional, et donc par l’élimination totale de leur loyer. Ce déménagement n’ayant pas abouti, c'est 1,5M€ de charge de loyer que doit toujours supporter l’Institut. Enfin, la Région est tenue de participer à une certaine hauteur aux subventions des filiales de l’IPR qui reçoivent des financements mixtes Etat/Région. Or, cette dernière ne remplit pas sa part du contrat. Par exemple, la Région avait prévu une subvention de 250 000 € annuel pour l’OREF lors de son

intégration à l'IPR en 2023, qu'elle avait ensuite baissé à 190 000 € en 2025. Cette année, seul 100 000 € ont été versés. L'IPR a donc encore été privé de 150 000 € sans raison.

La situation désastreuse dans laquelle se trouve l'IPR est entièrement due aux choix de l'exécutif. Ainsi, cet amendement vise à réclamer l'augmentation du budget de l'IPR pour rattraper toutes les pertes injustifiées de ces deux dernières années (600 000 € + 1.5M€ + 150 000 € = 2.25M€). Cette subvention sera sanctuarisée jusqu'aux prochaines échéances régionales sous la forme d'une convention pluriannuelle.

Vianney Orjebin
Président du groupe
LFI-A



Kader Chibane
Président du groupe
Pôle Écologiste



Céline Malaisé
Président du groupe
GCEC



Conseil régional
La France Insoumise et Apparentés

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

“Décide de rétablir la subvention de 2M€ au maisons départementales des personnes handicapées.”

Exposé des motifs :

POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA SUBVENTION AUX MDPH

Les Maisons départementales des personnes handicapées jouent un rôle essentiel pour les droits, l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Or, Valérie Pécresse, qui en 2024 faisait du handicap sa “grande cause régionale”, a décidé en septembre dernier de mettre fin aux subventions régionales aux MDPH, financement qui ne représentait que 0,04% du budget régional.

Ce financement, mis en place par la majorité régionale de gauche en 2014 au titre du fonds de compensation, permettait d'accorder des aides financières aux personnes en situation de handicap pour faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après déduction de la Prestation de Compensation du Handicap. Ces aides concernent des frais de natures très différentes tels que des travaux d'aménagement du logement, des surcoûts de frais de transports, un aménagement du véhicule personnel, etc.

L'exécutif régional connaît parfaitement le rôle essentiel de guichet unique des MDPH pour les droits, l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il sait pertinemment que les MDPH sont déjà confrontées à une augmentation constante des demandes, entraînant des délais de traitement allongés et particulièrement anxiogènes pour les personnes. Enfin, l'exécutif n'ignore pas les difficultés croissantes auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap du fait du désengagement de l'État et de la dégradation des services publics.

Cette décision a de quoi scandaliser, d'autant plus lorsque nous savons que l'exécutif régional assume dans le même temps une série de dépenses extra-légales ou non obligatoires dans les domaines de la sécurité ou de l'enseignement privé : 12M€ par an pour les lycées privés, 40M€

par an pour la sécurité malgré le recours du préfet de Région demandant à la Présidente de Région d'y mettre fin.

Dans un contexte de dégradation des services publics et de désengagement de l'Etat, il est inacceptable que la Région fasse des économies sur le dos des plus démunis, surtout au profit de secteurs qui n'en ont pas besoin et qui ne sont pas dans ses compétences. L'exécutif doit prendre ses responsabilités et restaurer au plus vite la subvention de 2M€ aux maisons départementales des personnes handicapées.

Tel est l'objet de cet amendement.

Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN



Conseil régional

La France Insoumise et Apparentés

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération :

Propose lors du prochain vote du budget un plan d'urgence et de soutien au pouvoir d'achat des Francilien·nes visant à intensifier tous les leviers dont dispose le Conseil régional en la matière. Parmi ce plan figurera notamment :

- L'indexation des bourses des étudiant·es en formations sanitaires et sociales à hauteur de l'inflation;
- Le rétablissement de la bourse mobilité internationale pour tous·tes les boursier·es
- La gratuité de la cantine scolaire dans les lycées d'Île-de-France pour les ménages assujetties aux quatre premières tranches du quotient familial;
- Le gel, par Île-de-France Mobilités, de tous les tarifs de transports;
- L'ajout d'un nouveau poste de dépense pour les lycées visant à fournir aux lycéen·nes l'intégralité des fournitures scolaires qui leur sont nécessaires à chaque rentrée scolaire.

Exposé des motifs de l'amendement :

LA HACHE DE VALÉRIE PÉCRESSE N'ÉPARGNE PAS LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANCILIEN·NES

Les politiques publiques - qu'elles soient nationales ou régionales - ne parviennent pas à enrayer une paupérisation grandissante dont l'Île-de-France est le parfait reflet. Les nombreux coups de rabot infligés aux collectivités locales par les alliés politiques de Valérie Pécresse à la tête de l'État amputent les recettes régionales. En bonne élève de cette politique injuste socialement, la présidente de Région tranchait allègrement les dépenses "à la hache" dans son budget voté fin 2024, tout en feignant l'indignation alors même qu'elle avait déjà prévu de faire de l'austérité budgétaire de masse dans une lettre de cadrage publiée fin avril 2024. Il va sans dire que les orientations budgétaires présentées aujourd'hui continuent d'incarner le renoncement à agir pour le pouvoir d'achat des Francilien·nes.

Dans son étude "Panorama de la pauvreté en Île-de-France" parue le 3 octobre 2023, l'Insee recense que près d'un·e Francilien·ne sur six vit sous le seuil de pauvreté. Au-dessus de la moyenne nationale, ce chiffre cache en outre des disparités territoriales très importantes avec un taux de pauvreté variant du simple au triple selon les départements. Comme partout ailleurs, les jeunes de moins de 30 ans et les familles monoparentales sont les plus fréquemment touchés. Enfin, l'Insee souligne que l'Île-de-France est la région de France métropolitaine où le niveau de vie médian des personnes pauvres est le plus faible. Il y a donc urgence à agir !

De nombreux dispositifs peuvent être mobilisés par l'institution régionale pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages franciliens. Parmi les plus faciles et rapides à mettre en oeuvre car en lien direct avec les compétences de la Région :

- **L'indexation des bourses des étudiant·es en formations sanitaires et sociales à hauteur du niveau de l'inflation**

La Région a les compétences pour encourager les formations sanitaires et sociales, et renforcer ainsi les emplois dans ce domaine. Mais cette politique doit passer par un accompagnement financier des étudiants. Pourtant là encore, les effets de communication de Valérie Pécresse autour des bourses des étudiant·es de formations sanitaires et sociales qui présente en conférence de presse leur évolution depuis 2016 pour mieux dissimuler la stagnation récente ne compensent pas le niveau global de hausse des prix qui se poursuit inexorablement en dépit des prévisions gouvernementales. Par ailleurs, les dépenses étudiantes sont concentrées sur des secteurs comme l'alimentation où le niveau d'inflation est bien supérieur, aux alentours de 12% pour l'année 2023. Il faut rappeler que ces métiers sont particulièrement en tension et affectés par un taux d'abandon des études très élevé. Une enquête de la DREES pointe que l'Île-de-France est la région métropolitaine où le taux d'abandon des formations sociales est le plus élevé (12,8% au global). Il convient au Conseil Régional de soutenir ces étudiant·es dont la précarité financière les constraint souvent à cumuler emploi et études.

- **Le rétablissement de la bourse mobilité internationale pour tous·tes les boursier·es**

Lors de la séance budgétaire de 2024, Valérie Pécresse a fait le choix politique de faire des économies sur le dos des étudiant·es en entérinant une baisse de plus de 80% du budget alloué à l'aide à la mobilité internationale. Les modifications du règlement d'intervention décidées par l'exécutif régional conduisent à réserver ces bourses aux étudiants boursiers des échelons 6 et 7 de niveau master, excluant de ce fait les étudiants boursiers des autres échelons, ainsi que ceux de BUT et Licence. Ce sont ainsi plusieurs centaines d'euros par mois qui ont été supprimées à chaque étudiant·e en mobilité internationale, contribuant aux politiques de précarisation de la jeunesse étudiante de notre région, déjà durement touchée par l'inflation et les décisions gouvernementales de hausse des loyers des résidences CROUS.

- **La gratuité de la cantine scolaire dans les lycées d'Île-de-France pour les ménages assujetties aux quatre premières tranches du quotient familial**

La restauration scolaire représente plus d'un milliard de repas servis chaque année, consommés par près de huit millions d'élèves. Son coût n'a cessé d'augmenter sous la présidence de Valérie Pécresse. En septembre 2025, près de 98% des familles franciliennes ont ainsi vu leurs tarifs augmenter de près de 2% pour la seconde année consécutive. Depuis l'arrivée de Valérie Pécresse à la tête de la Région en 2016, c'est une hausse totale de 10% en moyenne pour les familles. La communication de l'exécutif régional insiste en outre sur les tarifs gelés à 50 centimes. Malgré ce que la Présidente de Région affirmait lors de sa conférence de presse de rentrée de septembre 2025, cette mesure ne concerne pas du tout le premier décile des lycéen·nes mais seulement 11 000 lycéen·nes, soit 4,2% des effectifs. La politique tarifaire de la Région pénalise donc bel et bien la quasi-totalité des familles franciliennes.

Il s'agit là d'un véritable sujet politique que nous ne pouvons pas ignorer. En effet, pour les familles les plus modestes, ce prix peut représenter un obstacle à tel point que dans un récent rapport sur le droit à la cantine scolaire, le Défenseur des droits estimait que près de 40% des enfants des familles défavorisées ne mangent pas à la cantine. Dans un contexte d'inflation forte, un choc de solidarité doit s'opérer d'urgence et dépasser les simples mesures de gel partiel des tarifs prises par cette majorité, d'autant plus lorsqu'elles s'adressent uniquement aux deux premières tranches du quotient familial et donc à une population très restreinte. Pour exemple, un foyer avec 5 enfants à charge et 940€ de revenu par mois ne rentre pas dans ces deux premières tranches et n'est donc pas concerné par ces mesures.

- **Le gel, par Île-de-France Mobilités, de tous les tarifs de transports**

L'accord Beaune-Pécresse dans le protocole entre l'Etat et Île-de-France Mobilités sur le financement de l'exploitation du système de transport francilien entre 2024 et 2031 a instauré la hausse annuelle et systématique du Navigo et de l'Imagine R à hauteur de l'inflation + 1 point. Si le passe navigo mensuel est aujourd'hui à plus de 88€, il pourrait bientôt avoisiner les 100€. Le forfait Imagine R a, lui aussi, connu une hausse de plus de 10 € à la rentrée 2025. La décision de Madame Valérie Pécresse de mettre à contribution pour la quatrième année consécutive les usager·ères constitue une triple erreur : sociale, écologique et financier.

- **L'ajout d'un nouveau poste de dépense pour les lycées visant à fournir aux lycéen·nes l'intégralité des fournitures scolaires qui leur sont nécessaires à chaque rentrée scolaire.**

Selon l'étude annuelle de la Confédération syndicale des familles, les fournitures scolaires ont connu une inflation de 11% entre 2022 et 2023. Au global, le coût moyen d'une liste complète de fournitures pour un lycéen est de 428 €, un panier plus important en valeur que celui d'un collégien. Face à cela, la maigre revalorisation de 1,7% de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) se montre insuffisante. A l'image de certaines communes françaises plus ou moins grandes qui ont décidé de se saisir du problème, la Région Île-de-France devrait œuvrer dans cette direction.

Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN



Conseil régional

La France Insoumise et Apparentés

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

“Engage la Présidente de région à effectuer une révision du bouclier sécurité en accord avec les interpellations formulées par l’État et le tribunal administratif de Montreuil”.

Exposé des motifs :

UN BOUCLIER SÉCURITÉ TROP COÛTEUX

Les régions étant extrêmement limitées dans leurs capacités à dégager des recettes, le groupe LFI-A propose de revoir certaines dépenses dans le budget régional afin de dégager les ressources nécessaires au soutien du pouvoir d'achat des Francilien·nes.

Parmi les pistes étudiées, il est suggéré de mettre fin au “bouclier sécurité” qui utilise plusieurs dizaines de millions d'euros d'argent public par an, notamment à travers des subventions destinées à l'achat d'équipements, dont des armes à feu, pour les forces de police, ou des subventions destinées à l'équipement des communes en vidéosurveillance.

En premier lieu, rappelons que de telles dépenses ne relèvent pas des compétences régionales. Ainsi, à travers le recours gracieux déposé en 2022 par le préfet de région, Marc Guillaume, l'État a rappelé à Valérie Pécresse que le Conseil régional sortait de ses compétences en intervenant dans ce domaine. « *Aucun texte ne peut fonder juridiquement le subventionnement par le conseil régional d'équipements de polices municipales* », écrit Marc Guillaume qui a rappelé que la « *compétence en matière d'ordre public* » revient « *au maire et au préfet de département* ». Et celui-ci de rappeler une jurisprudence du tribunal administratif de Marseille qui jugea en 2019 que la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur n'a pas compétence pour subventionner les polices municipales.

Par ailleurs, il nous importe aussi de rappeler que plusieurs études ont signifié la relative inefficacité des dispositifs de vidéosurveillance tels que défendus par l'exécutif régional, que ce soit au sujet de la prévention de la délinquance et de la criminalité, mais aussi au sujet de la résolution des enquêtes judiciaires.

À propos de celles-ci, une étude universitaire commandée par la gendarmerie française et parue au mois de septembre 2021 concluait que sur 1936 enquêtes, la vidéosurveillance avait joué un rôle dans la résolution de seulement 22 d'entre elles, soit 1,13 % du total.

Plus récemment, au 1er juillet de cette année, le rapporteur public au tribunal administratif de Montreuil a conclu à l'annulation de quatre délibérations de 2021 relevant du bouclier sécurité de Valérie Pécresse au motif que "*ce type de décision relève de la compétence de l'État et non de la Région*".

Autant de raisons qui nous incitent à réclamer de revoir le dispositif du bouclier sécurité afin de dégager de nouvelles ressources financières pour le budget régional.

Le Président du groupe :
Vianney ORJEBIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vianney ORJEBIN", is positioned below the typed title. The signature is somewhat stylized and includes a small "r" and "e" near the end.

CONSEIL RÉGIONAL DU 18 JUIN 2025

RAPPORT N° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Un article additionnel est ajouté et rédigé comme suit :

« Pour lutter contre les déserts médicaux, la présidente s'engage à respecter les votes du conseil régional d'Île-de-France en expérimentant la salarisation des médecins et en recrutant des infirmiers scolaires ».

Exposé des motifs de l'amendement :

Lutter contre les déserts médicaux : La Région doit respecter ses engagements passés

Le DOB est maigre, sinon silencieux, sur la question des déserts médicaux, sauf pour préciser que l'Île-de-France est un des plus grands déserts médicaux de France. Pourtant, des solutions concrètes et immédiatement applicables existent. Du reste, ces solutions ont déjà été proposées à de multiples reprises et, surtout, ont été adoptées par le conseil régional ou la commission permanente.

D'une part, il y a plus de deux ans, en septembre 2023, le conseil régional votait notre amendement invitant la présidente Valérie Pécresse à entamer des discussions avec le ministère de l'Éducation nationale pour pallier la pénurie d'infirmiers scolaires en Île-de-France.

D'autre part, il y a plus de deux ans, en mai 2023, le conseil régional adoptait le vœu de l'UDI sur l'expérimentation du salariat des médecins.

Les votes obligent, ou du moins devraient, dans une saine démocratie.

Par le présent amendement d'appel, nous appelons donc l'exécutif à proposer de véritables mesures de lutte contre la désertification médicale à hauteur de l'enjeu. Nous l'enjoignons à allouer des crédits budgétaires à ces deux propositions qu'il promet depuis plus de deux ans maintenant.



Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

Conseil régional

Groupe Socialiste, Écologiste & Radical

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025**Rapport n° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026****Un article additionnel est ajouté comme suit :**

« La Région Île-de-France s'engage à réintégrer le logement parmi les priorités de son action et à présenter, dans le prochain document budgétaire, un plan de rétablissement et de renforcement des crédits régionaux dédiés au logement social, au logement étudiant, au soutien aux copropriétés en difficulté et au développement du bail réel solidaire (BRS). »

Exposé des motifs de l'amendement :

En 2025, l'exécutif régional a fait le choix d'une suppression du budget en faveur du logement, au mépris de la crise du secteur qui entraîne le mal-logement de 1,3 millions de Franciliens. Si le budget supplémentaire a permis de réintégrer l'accompagnement du logement étudiant, l'effort reste insuffisant et le logement social, le BRS et les copropriétés en difficultés sont restés ignorés.

Cette diminution intervient dans un contexte francilien particulièrement tendu : pénurie de logements abordables, hausse des loyers et du coût de la vie étudiante, dégradation de nombreuses copropriétés, et nécessité de renforcer les outils de maîtrise foncière pour produire du logement durable et accessible. Les acteurs de terrain ont alerté la Région sur les conséquences concrètes de ces baisses de crédits sur la mise en œuvre des projets et sur la capacité à répondre aux besoins des habitants.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon une étude de la Fondation Abbé Pierre (2024), si la population francilienne représente 19% de la population nationale, la Région concentre 40 % des copropriétés dégradées. Selon la Chambre régionale des comptes dans ses observations publiées en mars 2024, seuls 9 358 logements étudiants ont été financés par la Région entre 2017 et 2023, soit à peine 37 % de l'objectif affiché de 25 600 logements. 14 % des foyers franciliens attendent un logement social selon une étude de l'Institut Paris Région en novembre 2023. Une demande sur dix seulement est satisfaite chaque année, traduisant une réalité dramatique : il faut en moyenne dix ans pour accéder à un logement social en Île-de-France.

Le document d'orientation budgétaire présente la lutte contre les fractures territoriales et sociales comme une priorité, intégrant ici l'investissement dans la rénovation urbaine et les copropriétés dégradées. Cependant, rien sur le reste du secteur. Cet amendement vise donc à obtenir des garanties pour s'assurer que logement redevienne une priorité régionale, afin de répondre à une situation sans précédent.

C'est pourquoi nous demandons que la Région présente, dans le prochain document budgétaire, un plan de rétablissement et de relance du soutien régional au logement social, au logement étudiant, aux copropriétés en difficulté et au développement du bail réel solidaire, en cohérence avec les besoins du territoire et des habitants.

Le Président du groupe :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry".

Conseil régional

Groupe Socialiste, Écologiste & Radical

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025**Rapport n° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026****Un article additionnel est ajouté comme suit :**

« La Région Ile-de-France s'engage à réintégrer les énergies renouvelables parmi les priorités de son action et à présenter, dans le prochain document budgétaire, un plan de relance du soutien régional aux projets d'énergies renouvelables, en cohérence avec les orientations issues des COP régionales et avec les besoins identifiés par les acteurs du territoire. Cela concerne en priorité les projets en cofinancement avec l'ADEME. »

Exposé des motifs de l'amendement :

En 2025, l'exécutif régional a fait le choix de faire passer l'urgence environnementale au second plan en décrétant une année blanche dans le domaine des énergies renouvelables. Le budget supplémentaire n'a pas permis de rétablir les crédits supprimés par le budget primitif, actant une décision politique en décalage avec son temps. Cette diminution compromet les objectifs régionaux en matière de transition énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de diversification du mix énergétique.

La feuille de route francilienne issue des COP régionales insiste sur le développement de la production d'énergies renouvelables, qui serait un « levier incontournable pour atteindre la neutralité carbone nationale à 2050, d'autant plus que la région présente de nombreux atouts encore sous-estimés et sous-exploités ». Des associations portant des projets citoyens d'énergies renouvelables nous ont alertés sur les conséquences néfastes de cette année blanche, alors même que cette feuille de route préconise d'impliquer plus encore les citoyens dans les projets du secteur.

Les orientations budgétaires présentées aujourd'hui sont loin d'être rassurantes. Dans ce document, aucune mention n'est faite des énergies renouvelables.

La Région ne peut pas, en cohérence, se targuer « d'agir avec responsabilité et ambition, pour répondre aux besoins immédiats des Franciliens et préparer les grandes transitions de demain (transitions écologique, numérique et démographique) », sans respecter les conclusions de sa propre COP régionale. Elle ne peut pas non plus prétendre déployer un financement vert et responsable, et choisir en interne de poursuivre en 2026 son inaction de 2025 en matière d'énergies renouvelables.

C'est pourquoi nous demandons que la Région réintègre les énergies renouvelables parmi les priorités de son action en 2026 et présente, dans le prochain document budgétaire, un plan de relance du soutien régional aux projets d'énergies renouvelables, en cohérence avec les orientations issues des COP régionales et avec les besoins identifiés par les acteurs du territoire. Cela concerne en priorité les projets en cofinancement avec l'ADEME.

Le Président du groupe :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry".

Conseil régional

Groupe Socialiste, Écologiste & Radical

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025**Rapport n° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026****Un article additionnel est ajouté comme suit :**

« La Région Ile-de-France s'engage à sanctuariser le budget lié au fonctionnement du réseau de transports, et à rétablir les aides aux transports des personnes les plus modestes à travers à un fléchage explicite dans le document budgétaire 2026 à paraître de la contribution additionnelle à IDFM, prévue dans le protocole Pécresse-Beaune. »

Exposé des motifs de l'amendement :

Officiellement, les transports et le pouvoir d'achat étaient deux domaines sanctuarisés par la Région dans cette année 2025 marquée par les années blanches : logement, environnement, formation professionnelle, ... Or, le budget voté multipliait les exemples en contradiction avec ces objectifs et les personnes les plus modestes ont été les premières victimes d'un budget en trompe l'œil.

La contribution régionale aux aides qui leur sont dédiés a été revue à la baisse de 30 millions d'euros sans aucune explication et sans que ces aides ne soient rétablies par le budget supplémentaire. Il s'agit donc d'un choix politique, celui de faire payer aux plus modestes le coût d'un protocole injuste signé avec l'Etat, et permettant de surcroît une hausse annuelle des coûts des transports pour les usagers. Car cette baisse a permis de compenser l'effort supplémentaire versé à IDFM pour abonder le financement des transports prévue par le protocole Pécresse-Beaune.

L'exécutif régional avait promis un débat, au sein d'IDFM, pour discuter des aides pouvant être mises en place et compenser ainsi cette baisse. Ce débat n'a jamais eu lieu. Ainsi, les usagers les plus précaires sont donc encore une fois les victimes d'une politique injuste socialement excluant les plus fragiles.

Cette année encore, le protocole Pécresse-Beaune obligera la Région à 29 millions de contribution supplémentaire pour IDFM, correspondant à une augmentation à hauteur de l'inflation + 2%.

Nous avons régulièrement demandé la renégociation du protocole, demande maintes fois rejetée. Nous souhaitons donc que cette hausse de la contribution régionale permette d'offrir un service public de qualité, abordable et fiable, et une politique juste et au service des Franciliens.

Nous demandons à ce que la Région s'engage, pour 2026, à sanctuariser le budget lié au fonctionnement du réseau de transports, et à rétablir les aides aux transports des personnes les plus modestes grâce à un fléchage explicite dans le document budgétaire 2026 à paraître de la contribution additionnelle à IDFM, prévue dans le protocole Pécresse-Beaune.

Le Président du groupe :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry".

Conseil régional

Groupe Socialiste, Écologiste & Radical

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025**Rapport n° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026****Un article additionnel est ajouté comme suit :**

« Demande à Ile-de-France Mobilités d'intégrer, à chaque convention de délégation de service public résultant des procédures de mise en concurrence, une clause de revoyure à mi-parcours du contrat. Cette clause devra permettre une évaluation approfondie et indépendante des effets de l'ouverture à la concurrence, portant notamment sur la qualité de service, les conditions de travail, l'impact environnemental, la satisfaction des usagers et la maîtrise des coûts. Cette évaluation intégrera une démarche participative associant les usagers, leurs associations représentatives, les agents concernés et les collectivités locales. Ses conclusions devront être présentées en commission transports de la Région Ile-de-France, qui pourra en tirer les conséquences sur la stratégie de poursuite ou d'adaptation de l'ouverture à la concurrence. »

Exposé des motifs de l'amendement :

La Présidente d'Ile-de-France Mobilités a fait le choix d'accélérer la mise en concurrence demandée au niveau européen, sans préparer un processus aux forts impacts pour les voyageurs et les agents. Ce choix stratégique aura des conséquences durables sur l'organisation du service public, les conditions de travail des agents, la cohérence du réseau et la qualité de l'offre pour les usagers.

Cependant, à ce jour, aucune preuve indiscutable n'atteste des bénéfices à long terme de la mise en concurrence dans le contexte spécifique du réseau de transports francilien. À l'inverse, des effets négatifs potentiels sont régulièrement signalés : dégradation du service public rendu aux usagers, dégradation du dialogue social, ou course aux économies supposées au détriment de la qualité. Ce dernier élément est d'autant plus réfutable, au vu des différents avenants votés conseil d'administration après conseil d'administration.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable d'intégrer, dès la rédaction des contrats à venir, une clause de revoyure ou de réversibilité permettant une évaluation critique et rigoureuse de l'impact réel de la mise en concurrence. Cette clause serait activée à mi-parcours des contrats, et devrait s'appuyer sur une démarche participative, incluant notamment les usagers, qui sont les premiers concernés, ainsi que les collectivités locales et les agents des opérateurs. Une évaluation participative des usagers du réseau serait un élément clé de cette clause.

Cette clause permettrait de réinterroger le bien-fondé du processus, d'identifier les difficultés ou les dérives éventuelles, et de donner à IDFM une capacité d'ajustement ou de réorientation de sa stratégie, y compris vers des modes de gestion alternatifs, en cohérence avec l'intérêt général.

La Région doit prendre toute sa part à ce processus, pour assurer un service de qualité aux usagers, et assurer pleinement sa compétence transports.

Le Président du groupe :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry".

Conseil régional

Groupe Socialiste, Écologiste & Radical

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Un article additionnel est ajouté comme suit :

« Mandate la Présidente pour geler les tarifs des transports lors du prochain CA d'IDFM et renégocier le protocole financier État/IDFM afin d'explorer de nouvelles pistes de financement côté « bloc État » protégeant ainsi le pouvoir d'achat des usagers franciliens »

Exposé des motifs de l'amendement :

Nos concitoyens se retrouvent directement exposés à la crise du pouvoir d'achat dont les premières victimes sont les plus fragiles.

Lors de la présentation du protocole voté le 12 octobre 2023 en conseil d'administration d'IDFM, nous avons dénoncé cet accord signé sur le dos des usagers des transports franciliens et des collectivités locales membres d'IDFM.

Alors que le passe Navigo avait déjà subi une hausse explosive de 12%, soit près de 10 euros en janvier 2023, il a une nouvelle fois été augmenté de 2,30€ à 86,30€ dès le 01/01/2024 et est passé à 88,80 euros, soit 2,40 euros de plus au 1er janvier 2025. Aussi, le passe navigo devrait atteindre 90,80 € par mois dès le mois janvier 2026, sans amélioration notable de la qualité du service !

En d'autres termes, chaque année, le prix du Passe Navigo augmentera plus rapidement que l'inflation, et coûtera donc de plus en plus cher à des Franciliens déjà en proie à de grandes crises sociales.

La Présidente d'Île-de-France Mobilités a justifié cette hausse des tarifs par l'extension de l'offre de transports et l'arrivée de nouvelles lignes. Or, les retards successifs annoncés concernant la livraison des nouvelles rames notamment sur le RER B et la mise en service retardée du RER E ouest, de Nexteo et des nouvelles lignes du GPE sont de mauvaises nouvelles pour des millions d'usagers qui galèrent dans les transports !

Alors que la révolution des transports est retardée, nous invitons la Présidente à reprendre les négociations afin que l'État prenne pleinement sa responsabilité dans le financement des transports en commun en explorant de nouvelles sources de recettes pérennes.

Lors des assises régionales du financement des transports, notre groupe a présenté 12 propositions de financement partagés et durables pour assurer la soutenabilité financière d'IDFM tout en permettant de protéger le pouvoir d'achat des franciliens.

C'est pourquoi nous demandons une renégociation de ce protocole et le gel des tarifs des transports pour 2026, tout en explorant de nouvelles recettes de financement.

Le Président du groupe :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thierry".

Conseil régional
Groupe Socialiste, Écologiste et Radical

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel à la délibération est ajouté, rédigé comme suit :

Le Conseil régional refuse toute nouvelle baisse de subventions pour l'ensemble des organismes associés en 2026, dès lors que tous ont déjà été mis à contribution lors des exercices précédents.

Le Conseil régional mandate la Présidente afin d'engager une révision à la hausse lorsque la situation financière ou l'exercice des missions le justifie.

Exposé des motifs de l'amendement :

LES ORGANISMES ASSOCIÉS NE SONT PAS DES VARIABLES D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE

Dans les orientations budgétaires 2026, l'exécutif affirme que « la règle de principe sera la stabilité en euros courants des subventions aux organismes associés, à quelques exceptions ponctuelles d'organismes n'ayant pas été mis à contribution au cours des exercices précédents » (p. 52 CR2025-040). Cette affirmation est inexacte.

En réalité, tous les organismes associés ont subi des réductions de subventions au cours des derniers exercices et certains d'entre eux traversent aujourd'hui une situation critique. L'Institut Paris Région en est l'exemple le plus préoccupant. L'organisme se retrouve désormais avec une trésorerie quasi nulle, un déficit inédit créé par les baisses de financements régionaux et une perte importante de compétences non remplaçables liée à la suppression de postes et au non-renouvellement de contrats. Des tensions similaires touchent d'autres structures tout aussi essentielles, comme le Crips Île-de-France, qui a vu ses effectifs diminuer drastiquement, ou Choose Paris Region, qui a déjà perdu plusieurs dizaines d'emplois dans un contexte de baisse continue des financements.

Ces réductions successives fragilisent l'ensemble de l'écosystème régional d'expertise, d'ingénierie et d'accompagnement des territoires. Elles dégradent la qualité des missions exercées, compromettent la capacité de planification environnementale, sanitaire ou économique et mettent en péril des compétences rares et irremplaçables. Les organismes associés ont pourtant un rôle indispensable : ils apportent la connaissance, l'analyse, la prévention, la projection et l'expertise qui permettent à la Région de prendre des décisions éclairées. Leur affaiblissement fragilise directement la qualité du service public rendu aux Franciliens.

Dans ce contexte, la perspective d'un maintien en euros courants des subventions pour 2026 revient à pérenniser l'austérité après plusieurs années de coupes. Cet amendement vise donc à stopper cette spirale des coupes à la hache, à sécuriser le financement des organismes associés et à garantir les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Il s'agit, au-delà des cas particuliers, de préserver l'expertise publique indispensable à des politiques régionales de qualité.

Le groupe Socialiste, Ecologiste et Radical relaie les demandes légitimes portées par les organismes associés et s'alarme des conséquences des choix budgétaires de l'exécutif sur l'emploi, la qualité de l'expertise publique et la continuité des missions de service public. Leur affaiblissement mettrait en péril la capacité de la Région à concevoir, piloter et évaluer des politiques publiques ambitieuses et utiles aux Franciliennes et aux Franciliens.



Jonathan KIENZLEN
Président du groupe

Conseil régional

Pôle Écologiste

Groupe Socialiste, Écologiste et Radical

CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2024-040 : Orientations budgétaires 2026

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

“La Présidente du Conseil Régional engage une discussion avec le Gouvernement pour trouver de nouvelles sources de financement pour la formation professionnelle.”

Exposé des motifs de l'amendement :

TROUVER D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le projet d'Orientations budgétaires pour 2026, au travers d'un tableau, nous apprenons une coupe budgétaire de presque 156 M€ pour le secteur de la formation professionnelle.

Depuis 2022, l'exécutif régional s'acharne à détricoter et vider les financements vers ce secteur alors que les besoins sont criants. Le dernier en date est la suppression de l'Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi (AIRE) en juillet 2024.

Au premier trimestre 2025, selon les données de France Travail¹, le taux de chômage en France métropolitaine et en Ile-de-France est identique, à 7,2%. Le département francilien le plus touché par le chômage reste la Seine-Saint-Denis (10,6 %), suivi du Val-d'Oise (8,2%).

Avec une telle coupe budgétaire, c'est 1 318 591 demandeurs·ses d'emploi francilien·nes inscrit·es à France Travail qui vont rencontrer davantage de difficultés pour suivre une formation en vue de trouver un emploi.

Nous ne pouvons décentrement pas laisser l'exécutif régional refondre le secteur de l'emploi et la formation professionnelle et accélérer le désengagement de notre institution dans l'une de ses compétences pourtant la plus décisive pour l'avenir des Francilien·nes et des structures d'accompagnement.

C'est pourquoi, il est urgent de trouver, en lien avec le Gouvernement, d'autres sources de financement pour le secteur de la formation professionnelle.

Kader Chibane

Président du groupe
Pôle Écologiste



Jonathan Kienzlen

Président du groupe
Socialiste, Écologiste et
Radical



CONSEIL RÉGIONAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Rapport n° CR 2025-040 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Texte de l'amendement :

Un article additionnel est ajouté à la présente délibération :

« *Mandate la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France pour initier une mission régionale intitulée « Mission régionale d'appui et de propositions pour le quartier de La Défense ».* »

Exposé des motifs de l'amendement :

La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a contrôlé la gestion de l'Établissement public Paris La Défense et a rendu public, le 5 septembre 2025, un rapport très inquiétant.

Ce dernier pointe un modèle économique obsolète reposant sur les droits à construire dont les recettes sont désormais en voie de tarissement. Il estime que plusieurs facteurs à l'œuvre (épuisement du foncier, crise de l'immobilier tertiaire, développement du télétravail, hausse de la vacance, etc.) fragilisent profondément son équilibre. Enfin, il alerte sur de fortes baisses de trésorerie possibles dans les années à venir si rien n'est fait.

Ainsi, pour inverser cette tendance, cet amendement propose d'initier une mission régionale consacrée à la situation de La Défense en retenant trois axes de réflexion.

D'abord, **construire ensemble un diagnostic approfondi et partagé** de la situation actuelle du quartier (estimation des tendances du marché immobilier, état des lieux des infrastructures et des besoins d'investissement, analyse des risques liés à la vacance, à l'obsolescence des immeubles et aux exigences de la transition écologique et énergétique, etc.). Ces éléments doivent être connus de toutes et tous au sein de notre assemblée.

Ensuite, **formuler des propositions pour le quartier**, afin d'anticiper une transition nécessaire et sortir d'abord de la logique du « tout bureau » : reconversion d'une partie des bureaux vers de nouveaux usages, rénovation urbaine fondée sur la végétalisation des espaces et mobilisation de nouveaux outils de financement. À cet égard, les annonces de certains maires de villes avoisinantes, qui ont proposé que La Défense devienne un lieu d'accueil de grands ministères et de services de l'État (le Ministère de la Transition Écologique y est déjà présent), afin de retrouver une attractivité immédiate, rapprocher le tissu économique des pouvoirs publics, et offrir une stabilité nouvelle au quartier constitue une piste intéressante.

Pour finir élaborer de nouveaux modèles économiques et de gouvernance. Car, ne nous trompons pas, La Défense doit devenir le 101^e Quartier innovant et écologique de notre région.

Ainsi, cette mission régionale, réunissant des élus issus de tous les groupes politiques, aura pour objectif de produire une communication suivie d'un débat au sein de notre assemblée.

Pour amorcer cette dynamique, **nous proposons d'auditionner Jérôme Bédier**, trésorier de la Chambre de commerce et d'industrie d'Île-de-France, missionné par le Premier ministre pour produire un rapport sur l'avenir de ce quartier, en commission des finances et de l'aménagement.

La Défense est le poumon économique de notre région. Si son attractivité s'effondre, soyez sûrs que les communes alentour et leurs habitants en seront profondément bouleversés, car ce quartier constitue une ressource majeure pour eux, mais aussi, et plus largement, pour l'ensemble de l'économie régionale.

La Présidente du groupe

Aurélie TAQUILLAIN

